



**HAL**  
open science

# Sur les traces de Louis Morin et de Louise Félicité Robin

Coralie Moreau

► **To cite this version:**

Coralie Moreau. Sur les traces de Louis Morin et de Louise Félicité Robin. Histoire. 2019. dumas-02300722

**HAL Id: dumas-02300722**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02300722>**

Submitted on 29 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

*Sur les traces de  
Louis Morin et de Louise Félicité Roblin*



Je, soussignée Coralie MOREAU, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel.

Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste biographique en fin de volume.

Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

# Table des matières

---

<b>Remerciements .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>Choix du couple .....</b>	<b>4</b>
<b>Montroy, au fil des siècles.....</b>	<b>5</b>
<b>Le couple : Louis MORIN et Louise Félicité ROBIN .....</b>	<b>9</b>
○ La publication des bans	
○ Le contrat de mariage	
○ Le mariage civil	
○ Le mariage religieux	
○ Leur vie commune	
<b>La descendance de Louis MORIN et de Louise Félicité ROBIN .....</b>	<b>20</b>
○ Leur fils : Louis Alexis MORIN (1838 – 1919)	
○ Leur petit fils : Louis Auguste Alexis MORIN (1894 – 1954)	
○ Leur arrière-petite-fille : Louise Marie Eugénie MORIN (1920 – 1950)	
<b>L'ascendance de Louis MORIN et de Louise Félicité ROBIN.....</b>	<b>36</b>
○ Les parents de Louis MORIN	
○ Les parents de Louise Félicité ROBIN	
○ Les grands-parents de Louis MORIN : Louis MORIN et Louise RASTEAU	
○ Les arrière-grands-parents de Louis MORIN : Jacques MORIN et Jeanne GOULLARD	
○ Les arrière-arrière-grands-parents de Louis MORIN : Pierre MORIN et Marguerite JULLIEN	
<b>Conclusion .....</b>	<b>47</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>48</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>49</b>
○ Annexe 1 : L'acte de mariage de Louis MORIN et de Louise Félicité ROBIN	
○ Annexe 2 : La maison de Louis MORIN et de Louise Félicité ROBIN	
○ Annexe 3 : Mais qui est Henri Benjamin GAUD ?	
○ Annexe 4 : Evolution du patrimoine de Louis MORIN <sup>(2)</sup> et de Louise Félicité ROBIN <sup>(3)</sup>	
○ Annexe 5 : Louis Alexis MORIN <sup>(1)</sup> au 5e Régiment de cuirassiers	
○ Annexe 6 : Louis Auguste Alexis MORIN, sa fiche matricule	
○ Annexe 7 : Louis Auguste Alexis MORIN, prisonnier de guerre	
<b>Bibliographie et webographie .....</b>	<b>65</b>

# Remerciements

---

Je tiens à remercier :

- Ma maman. C'est la première personne à avoir compris et accepté ma « folie » généalogique. Dès l'âge de 16 ans, elle m'a encouragé et accompagné dans cette passion naissante et dévorante. Sans elle, je n'en serai pas là aujourd'hui. J'espère qu'elle est fière de moi en me regardant de là où elle est ;
- Mon mari, Sébastien et mes enfants, Adam et Lucile, pour leur soutien et leur amour ;
- L'équipe pédagogique du Diplôme Universitaire Généalogie de l'université de Nîmes, d'une part, pour m'avoir donné ma chance en acceptant mon dossier, et, d'autre part, pour la richesse de leur enseignement ;
- M. Cosson, le directeur de ce mémoire, pour son savoir, sa gentillesse et sa disponibilité sans borne ;
- A mes camarades de promo, pour leur aide, leur réconfort et leur sympathie.

# Introduction

---

Le Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des familles de l'Université de Nîmes impose la réalisation d'un mémoire avec des conditions bien particulières :

**1. Choisir un couple marié entre 1833 et 1842**

Présenter ce couple, leurs frères et sœurs ainsi que leurs parents

**2. Présenter sa descendance :**

Choisir un enfant de ce couple, le présenter de la même manière

Descendre ainsi le plus bas possible dans la limite de la loi des archives (75 ans)

**3. Présenter son ascendance :**

Choisir le père ou la mère du couple principal et remonter sa branche en présentant à chaque fois la personne, ses enfants, son conjoint, les parents de son conjoint et les frères et sœurs de ce dernier.

Remonter ainsi le plus haut possible.

En parallèle, il sera nécessaire :

- D'étudier l'histoire de la commune de mariage du couple principal
- De chercher au moins un document dans les archives suivantes :
  - Cadastre
  - Recensement
  - Notaire
  - Armée
  - Hypothèques
  - Succession
  - Etat civil
  - Archives religieuses

## Méthodologie

---

Tout d'abord, j'ai dû modifier mes habitudes de « vieille amatrice » et penser à tout noter dans les moindres détails afin d'obtenir un maximum d'indices.

Mon compagnon de route est le logiciel Heredis©. Il me permet de partir en voyage sur les traces de mes ancêtres, avec sérénité.

En effet, dès que je trouve le moindre acte, je l'insère via une capture d'écran. La date d'un événement autre que l'état civil ou les registres paroissiaux ? Pas de problème, j'insère les éléments via mon logiciel et j'indique que je dois chercher l'évènement. Résultat, lorsque je dois me rendre aux archives, j'édite une liste récapitulative par type d'évènements à rechercher afin de m'organiser et ainsi de gagner en temps et en efficacité sur place. De plus, si cela est possible, je cherche également les cotes sur les inventaires des archives départementales en ligne.

Particulièrement rigoureuse dans mon organisation, j'utilise la numérotation Sosa-Stradonitz afin de ne pas faire d'erreurs d'ancêtres, de branches...

Ainsi, chaque ancêtre direct bénéficie d'un numéro unique afin d'éviter les erreurs et les confusions entre chaque individu.

La personne racine ou « de cujus » porte le numéro 1. Son père, le numéro 2, sa mère, le numéro 3, et ainsi de suite. Ainsi, le père d'un enfant portera le double du numéro de l'enfant. La mère portera le double du numéro de l'enfant plus un. Au final, un homme portera toujours un numéro pair, une femme, un numéro impair.

Dans ce mémoire, le numéro 1 est attribué à l'enfant du couple choisi, pour lequel j'étudierai la descendance. Ainsi, le couple central porte respectivement les numéros 2 et 3.

Pour se repérer facilement, ce numéro se situe à côté du nom de l'individu de cette manière : <sup>(1)</sup>.

*De plus, en parcourant ce mémoire, vous trouverez dans divers encadrés tels que celui-ci, mes remarques, mes interrogations, mes blocages, mes démarches dans mes recherches.*

Bonne lecture !

## Choix du couple

---

Je me suis tournée naturellement vers un couple de ma généalogie pour plusieurs raisons :

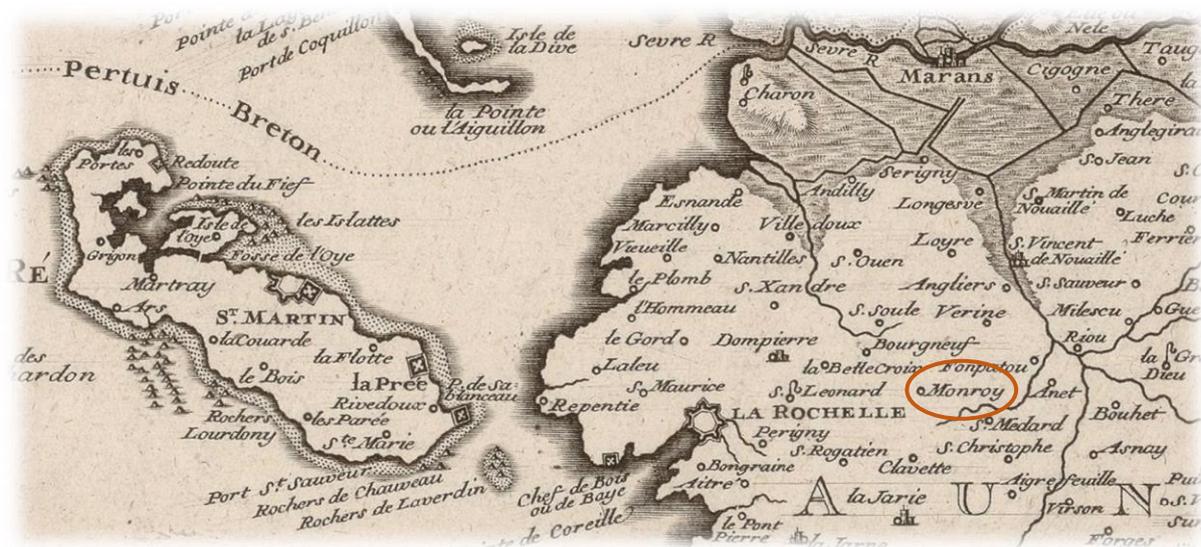
- Ce couple vient d'une commune à seulement quelques kilomètres de mon domicile. Il faut se l'avouer : les déplacements en archives départementales sont plus aisés.
- Lors de mes recherches personnelles, j'avais trouvé ce couple. Or, je possédais peu d'informations les concernant. Et, comme le dit si justement Monsieur COSSON, « *la généalogie ne se résume pas qu'à des noms et des dates* ». J'étais impatiente de retracer leurs vies à travers de nombreux documents d'archives.
- C'est un couple de cultivateurs, comme de nombreuses personnes à l'époque. Je souhaitais également leur rendre un hommage tout particulier, ainsi qu'à tous nos ancêtres issus de la terre. Ce n'étaient pas des rois mais ils méritent tous comme les seigneurs, qu'on comprenne leur histoire et ainsi qu'on l'a raconté aux générations futures. Car ils ont participé à leur manière à ce que nous sommes aujourd'hui.

C'est ainsi que je vais vous présenter :

A handwritten note in cursive script, likely a congratulatory message. The text reads: "Morin Louis à Robin toute félicité 22 juillet 1832." The handwriting is elegant and characteristic of the 19th century.

A.D. 17 en ligne – Montroy – T.D. 1833 – 1842

## Montroy, Au fil des siècles...



Le Poitou et le Pays d'Aunis, Nicolas De Fer (1714)

L'origine de son nom est assez particulière. En effet, il ne s'agit pas du « *mont du roi* » mais de « *la colline rouge* ». Car Montroy dérive du latin « *monte rubeo* ». Ce nom vient du fait que Montroy se situe sur des hauteurs par rapport aux environs et la couleur de la terre des environs est assez argileuse.

### XVI<sup>e</sup> siècle

La seigneurie de Montroy est aux mains des Langlois, appelée d'Angliers.

Guy d'Angliers, écuyer, décède prématurément vers 1540. Sa veuve, Perette Vigier, reste seule avec leurs deux enfants mineurs : Jean d'Angliers et Marie d'Angliers.

Jean d'Angliers, écuyer, seigneur de Montroy, épousa en 1555, Louise de la Trémoille. Il décéda avant 1559. La seigneurie de Montroy revint donc à Perette Vigier, sa mère puis à Marie d'Angliers, sœur de Jean.

Marie d'Angliers, dame de Montroy avait d'abord épousé François de Polignac, seigneur de Saint-Germain, panetier ordinaire du roi, auquel elle donna deux enfants : Gabriel et Rachel. Au décès de Marie d'Angliers, Gabriel de Polignac, son fils devint seigneur de Montroy.

Dans la Grande Rue, nous nous trouvons devant l'église Sainte-Anne. Depuis 1402, elle dépend de l'abbaye de Montier neuf. Cette abbaye dépendait de l'ordre de Cluny. En 1539, le seigneur de Montroy reconnaît 32 boisseaux de blé de pension par an au curé de Montroy et 15 sous tournois.



Les Calvinistes  
détruisant les images des églises  
Franz Hogenbergh

Un peu plus loin, toujours dans cette rue, nous apercevons des fragments d'un mur épais, équipé de meurtrières. Ce sont les vestiges d'une forteresse médiévale qui datait du XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans la rue Saint-Julien, un moulin se dresse devant nous. Il a été construit au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle. C'est une aumônerie, qui recueille les pauvres et les malades et assure un service

religieux. Les Guerres de Religion ruinent la petite aumônerie ainsi que l'église de la paroisse.

## XVIIe siècle

La seigneurie passe dans les mains de plusieurs familles :

Gabriel de Polignac épouse, en 1590, Léa Boutaut. Deux enfants naîtront de cette union : Gaspard (qui décède avant son père) et Louise. Cette dernière devient dame de Montroy, épouse d'Henri Poussard, baron de Fors et du Vigen, puis, devenue veuve, épouse d'Henri de Clermont, marquis de Gallerande.

Ainsi, en 1628, la seigneurie de Montroy appartient à la famille De Clermont. Néanmoins, avant 1640, nous apprenons qu'Henri de Clermont cède sa châtellenie de Montroy à un certain Monsieur de Rançonnet.

Inutile de retourner à l'église Sainte-Anne, elle a été détruite lors des guerres de Religion. En 1655, les habitants de Montroy, trop pauvres pour reconstruire leur église et entretenir un curé, vont à la messe à Bourgneuf. Le 27 juillet 1655, Pierre Marsaulx, syndic des habitants de Montroy, rassemble les paroissiens et lit une lettre de l'évêque de La Rochelle, concernant l'annexion de leur paroisse à celle de Clavette. Les habitants s'y opposent et leur syndic est mandaté pour faire connaître leur réponse à l'autorité ecclésiastique. L'évêque nomme donc un curé à Montroy, mais la paroisse est si pauvre que celui-ci ne peut y résider. Le 4 juillet 1657, le curé Baroueil présente sa démission. En 1658, les habitants de Montroy s'adressent à l'évêque et demandent finalement leur annexion à Clavette. Malgré les conclusions de l'enquête menée le 13 janvier 1658 par le prieur-curé de Périgny sur l'ordre de l'évêque, ce dernier se résout, malgré tout, à nommer un nouveau curé à Montroy.

Une église est, enfin, installée à Montroy, et une cloche est baptisée le 15 mars 1671, sous le nom de *Louise*.

Quant à l'aumônerie, en 1686, l'ordre de Saint-Lazare du Mont Carmel obtient la jouissance de l'aumônerie ruinée par les guerres de Religion. Elle est unie à l'hôpital des religieux de la Charité de La Rochelle en 1698.

## XVIIIe siècle

Louis René De Rançonnet a épousé une demoiselle d'Aydie qui lui donna trois filles. Marie de Rançonnet, l'une d'elles, épousa, en 1764, Jean Joseph Euzenou. Entre autres, les terres de Montroy constituent la dot de la mariée.

Jean Joseph Euzenou devient tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec Marie de Rançonnet, décédée le 6 mai 1779.

Dans la Grande Rue, nous pouvons observer qu'un château est reconstruit sur les fondations de l'ancien château féodal.

A l'église, la cloche est refondue en 1712 et baptisée, le 20 juin, sous le nom d'*Anne*. Le 1<sup>er</sup> octobre 1719, sans doute à la suite de travaux, l'église de Montroy est bénie. Elle est reconstruite en 1787-1788, telle qu'elle se présente actuellement, pour 2.300 livres.

Partons du côté du moulin, rue Saint-Julien. Au XVIIIe siècle, ce moulin s'appelle moulin Gaucher.

La Révolution Française éclate.

Suite au décret de l'Assemblée Nationale du 12 novembre 1789, nous nous retrouvons le 24 janvier 1790, dans l'église, après la messe paroissiale. La toute première municipalité (ancêtre de notre actuel conseil municipal) est nommée, pour deux ans. A sa tête, le premier maire de la commune, Daniel Henry Roy, est suivi des officiers municipaux, Jacques Boisdon et Dominique Perthuy puis des notables, François Drapon, Louis Morin<sup>(8)</sup>, Pierre Thuraud, René Goullard, Jean Boyaud et Pierre Couteau.

Avec sa forte connotation royaliste, Montroy prend rapidement le nom de *la Montagne*, en référence, non pas à son relief, mais au parti politique des Montagnards.

En effet, les habitants sont considérés comme de vrais patriotes dans les alentours.

En 1791<sup>1</sup>, Messire Pierre Mousnier, curé de Montroy, «*réfractaire à la loi*», refuse catégoriquement et violemment de lire une lettre pastorale, confiée par le procureur syndic du district de la Rochelle au maire, Daniel Henry Roy. La municipalité apprend que Mousnier porte régulièrement sur lui un pistolet. De plus, on retrouve chez lui, de nombreuses armes à feu. Les habitants sont inquiets par l'attitude du curé. Perthuy, l'un des officiers municipaux, débarque donc chez lui avec 15 de ses soldats. Ils saisissent les armes. Perthuy rassure le curé en indiquant l'aider en cas de souci. Le maire demande à nouveau à Mousnier de lire cette lettre. Il refuse toujours. Les habitants prennent peur. En effet, si Mousnier arrête de dire les messes, c'est le curé de Bourgneuf qui viendra. Or, ce dernier risque de venir avec des aristocrates et des papistes. Conscients de leurs idées patriotiques, les habitants ont peur d'un soulèvement violent entre les montroyens et les novibourgeois. Pour éviter cela, les habitants n'hésitent pas à prendre la défense de Mousnier. Malgré tout, ce dernier refuse de prêter le serment exigé par la Constitution et émigre à Burgos, en Espagne.



*Le déménagement du clergé*  
Gravure (Musée Carnavalet, Paris)

Le seigneur de Montroy, Louis René de Rançonnet, émigre, lui aussi, à l'étranger et ses biens sont saisis. Le 15 décembre 1793<sup>1</sup>, suite aux lois du 17 et 26 juillet 1793, concernant l'abolition des derniers droits féodaux, devant le cimetière, le conseil municipal de Montroy brûle devant les 350 habitants<sup>2</sup>, les titres et papiers féodaux qui se trouvaient encore dans le château. Ils chantent tous «*l'hymne des Marseillais*» et crient «*Vive la République*», devant les flammes. Par la suite, les cendres sont jetées au gré du vent et l'on entend «*Vive la nation*», «*Vive la République*».

L'aumônerie n'existe plus, elle est déclarée bien national.

## XIXe siècle

La population oscille entre 266 et 370 habitants<sup>2</sup>.

Sous la Restauration, la loi du «*milliard des émigrés*» fut votée pour indemniser les anciens seigneurs dépossédés par la Révolution. Jean Joseph Euzenou est décédé le 13 prairial an VIII, laissant deux fils. Ceux-ci déposent une demande d'indemnité, le 20 août 1825, auprès de la préfecture de la Charente Inférieure. Un bordereau d'indemnité, d'un montant de 17.007 francs 85 centimes, leur est délivré le 23 novembre 1825. Deux ans après, ils continuent à protester de la modicité du remboursement «*si l'on considère l'importance de l'ancienne terre de Montroy*», à ce qu'ils affirment.

Au début du XIXe siècle, l'église de Montroy est rattachée à celle de Bourgneuf. En 1822, des travaux sont en projet. Mais des difficultés s'élèvent entre la fabrique de Bourgneuf et la municipalité de Montroy, au sujet des revenus des coupes des bois et haies du cimetière de Montroy.

<sup>1</sup> AD 17 – E dépôt 42 / 262 1 D 1 – Délibérations du conseil municipal 1790 – 1838

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Montroy\\_\(Charente-Maritime\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Montroy_(Charente-Maritime))

En 1825<sup>3</sup>, une partie de l'église s'écroule. C'est un lieu important pour les habitants. Cet édifice fait parti de leur quotidien car il est témoin de grands évènements, tels que des baptêmes, des mariages, des enterrements. De plus, les autres communes sont trop éloignées pour les montroyens, surtout en automne et en hiver, à cause des intempéries. Or, le conseil municipal estime que la réparation totale de l'église serait trop chère. Pour palier aux soucis financiers, un étaielement est mis en place et une cloison de planches est installée pour préserver la partie sauvée. En 1834<sup>3</sup>, les étais et la cloison ne peuvent plus se soutenir. La municipalité fait donc l'effort de remplacer cette cloison par un mur. L'église est réparée par la suite. La cloche est refondue en 1870<sup>3</sup> car, suite à une fêlure, le son de cette dernière est trop faible. La façade est réparée en 1883.

### De nos jours

La population ne cesse d'augmenter : Elle a plus que doublé en un siècle, en passant de 227 en 1901 à 538 en 1999. Aujourd'hui, l'aménagement de nouveaux lotissements avec la construction de nouvelles habitations occasionnent une augmentation constante de la population (2015 : 868 habitants)<sup>4</sup>.



*Eglise Sainte-Anne*

Les habitants de Montroy demeurent attachés à leur petite église qui reste, malgré tout, le monument le plus représentatif de leur village.

Le moulin subsiste encore et grâce à son moteur, fonctionne jusqu'en dans les années 1970.



*Moulin de Saint-Julien*

---

<sup>3</sup> AD 17 – 2 O 1176

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Montroy\\_\(Charente-Maritime\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Montroy_(Charente-Maritime))

# Le couple Louis MORIN et Louise Félicité ROBIN

## La publication des bans

Le dimanche 30 juin 1833<sup>5</sup>, à 10 heures, Jacques BOISDON, adjoint à la mairie de Montroy, annonce et publie pour la première fois l'annonce du futur mariage entre Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>. Cette publication est affichée sur la porte de la mairie.

Elle permet de prévenir la communauté d'un mariage imminent, et ainsi que toute personne puisse éventuellement s'y opposer par un quelconque empêchement.

La deuxième publication a lieu le 7 juillet, à la même heure.

Durant 3 semaines, personne ne s'est manifesté. Ainsi, Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> peuvent se marier.

## Le contrat de mariage

*Aucun élément sur l'acte de mariage n'indique la présence d'un éventuel contrat de mariage.*

*Par conséquent, aux AD, je consulte les archives de l'enregistrement dans la sous série 3Q. Je recherche dans l'inventaire du bureau de La Jarrie, la côte des tables de contrats de mariage pour l'année 1833. Malheureusement, les tables sont lacunaires de 1810 à 1844.*

*Je tente ma chance en repérant les notaires, en exercice en 1833, aux alentours de Montroy susceptibles d'avoir rédigé un éventuel contrat de mariage :*

*- Maître COLLONIER, notaire à Saint Christophe (3 E 59/1428)*

*- Maître MOREAU, notaire à La Jarrie (3 E 64 / 237)*

*- Maître SAVINEAU, notaire à Bourgneuf (3 E 169/30)*

*Résultat : Le 21 juillet 1833, Maître SAVINEAU a rédigé le contrat de mariage de Louis MORIN et de Louise ROBIN.*



La veille du mariage, Maître SAVINEAU, notaire à Bourgneuf, se rend au domicile de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>, la future épouse, et de Suzanne ROULET<sup>(7)</sup>, sa mère, afin de rédiger un contrat de mariage.

Mineur et sans parent, Louis MORIN<sup>(2)</sup> peut compter sur la présence et l'aide de son curateur, Jean GOULLARD, son oncle du côté maternel.

Tout le monde est d'accord, Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> se marient sous le régime de « *la communauté de biens, conformément aux dispositions du Code Civil* ».

Dans la communauté, Louis MORIN<sup>(2)</sup> apporte les « *effets mobiliers* » qu'il a reçus de la succession de ses parents, Louis MORIN<sup>(4)</sup> et Jeanne PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>, d'une valeur de 100 francs.

Louise ROBIN<sup>(3)</sup> « *se constitue en dot tous ses droits et prétentions quelconques* ». Autrement dit, elle n'apporte rien pour le moment à la communauté, à part ce qu'elle pourra acquérir par la suite, par héritage, par exemple.

Les époux procèdent également à une donation entre vifs.

<sup>5</sup> AD 17 en ligne – Montroy PM 1823 – 1863

Concernant « l'après mariage », en cas de décès de l'un des époux, le conjoint survivant retirera de la succession, la somme de 200 francs, tout le linge, les vêtements et les « bijoux », afin de les garder à son profit et pour son usage personnel. De plus, ce dernier devra réaliser un inventaire des biens immeubles du défunt. Si des enfants naissent de cette union, un partage sera nécessaire.

## Le mariage civil

Le bonheur est à la fête le lundi 22 juillet 1833<sup>6</sup>.

C'est le grand jour ! Louis MORIN<sup>(2)</sup> épouse Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>.

Chez les ROBIN, nous marions la dernière fille. On place alors un énorme bouquet attaché au milieu d'une longue corde sur la partie la plus haute de la maison.

Lors du repas, les garçons les plus agiles et les plus espiègles, se glissent adroitement sous la table pour détacher la jarretière de Louise<sup>(3)</sup>. Ils la coupent en petits morceaux et la distribuent aux autres garçons de la noce, au milieu d'éclats de rire.

Cultivateur, Louis MORIN<sup>(2)</sup> est âgé de 20 ans et vit à Montroy, où il est né le 26 août 1812<sup>7</sup>.

Ses parents Louis MORIN<sup>(4)</sup>, cultivateur, et Jeanne PERDRIGEAT<sup>(5)</sup> sont décédés : Son père, le 1<sup>er</sup> octobre 1815<sup>7</sup>, et sa mère, le 7 septembre 1828<sup>8</sup>, à Montroy.

Or, Louis<sup>(2)</sup> est mineur.

Par conséquent, un conseil de famille a eu lieu auprès de la justice de paix de La Jarrie le 18 juillet 1833.

### *Brève histoire de la majorité*

Avant 1792 : 25 ans

De 1792 à 1974 : 21 ans

Depuis 1974 : 18 ans

*Source : Wikipédia*

*Aux AD, les archives de la justice de paix de La Jarrie (Série U) sont lacunaires de 1811 à 1835. Par conséquent, je n'ai pas pu retrouver ce conseil de famille.*

D'autre part, Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> est âgée de 26 ans et vit également à Montroy, où elle est née le 17 mars 1807<sup>7</sup>.

Son père, Pierre ROBIN<sup>(6)</sup>, cultivateur, n'est pas présent. Malheureusement, il est décédé le 24 septembre 1818<sup>7</sup> à Montroy, lorsque Louise<sup>(3)</sup> était âgée seulement de 11 ans.

Elle peut compter sur la présence et le consentement de sa mère, Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup>, âgée de 72 ans, demeurant également à Montroy.

Les témoins sont tous de la famille et vivent tous à Montroy :

- Louis Pierre CAILLAUD, cultivateur, 36 ans, beau frère de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> ;
- Pierre ROBIN, cultivateur, 44 ans, frère de la future ;
- Vincent François GOULARD, cultivateur, 41 ans, beau frère de Louis MORIN<sup>(2)</sup> ;

<sup>6</sup> AD 17 en ligne – Montroy M 1824 – 1863 et se reporter à l'annexe 1

<sup>7</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – 1822

<sup>8</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1823 – 1863

- Jean GOULARD, cultivateur, 53 ans, oncle du futur, qui apparaît dans le conseil de famille.

## Le mariage religieux

*Malheureusement, les archives diocésaines de La Rochelle sont lacunaires pour la période de 1831 à 1833 pour la paroisse recherchée.*

## Leur vie commune

Située à 11 kilomètres de La Rochelle, Montroy est une commune de 400 hectares. Elle domine sur une grande étendue de pays. Culminant à 51 mètres au-dessus du niveau de la mer, on découvre facilement les îles de Ré, d'Aix et d'Oléron.

Montroy compte 306 habitants, avec une majorité de cultivateurs. Cette commune se compose :

\* Du bourg, rassemblant 240 personnes dont Louis MORIN<sup>(2)</sup>, Louise ROBIN<sup>(3)</sup> et leurs enfants,

\* De villages et de hameaux aux alentours, réunissant 66 personnes répartis entre :

- Le village de la Rabière,
- Le village de Saint-Julien,
- Le hameau des Ormeaux,
- Le hameau de la Ragondière,
- Le hameau du Bosquet,
- Le hameau de la Maison Neuve.

Louis MORIN<sup>(2)</sup>, cultivateur, travaille sur un sol particulièrement difficile. C'est une terre légère recouverte de nombreuses petites pierres. La vigne pousse bien et donne des vins blancs assez spiritueux, que l'on convertit en eau-de-vie. On cultive également des céréales, à condition d'utiliser des engrais.

Pour obtenir l'eau nécessaire à ses cultures, Louis MORIN<sup>(2)</sup> doit en extraire des puits car aucun ruisseau ne traverse Montroy. Or, cela peut devenir une tâche bien délicate car il faut chercher des sources jusqu'à 90 à 100 pieds de profondeur, soit 27 à 30 mètres. De plus, les puits sont souvent à sec l'été.

Le 19, 20 et 21 février 1843<sup>9</sup>, Louis MORIN<sup>(2)</sup> se rend à Dompierre, à 7 kilomètres de Montroy, en l'étude de Maître LANDRIAUX. Il achète une vigne de 10 ares, située au Vieux Fief, à Joachim Gabriel COQUILLON, un propriétaire cultivateur de Montroy, pour la somme de 120 francs.

1848 est l'année du déménagement pour Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> !

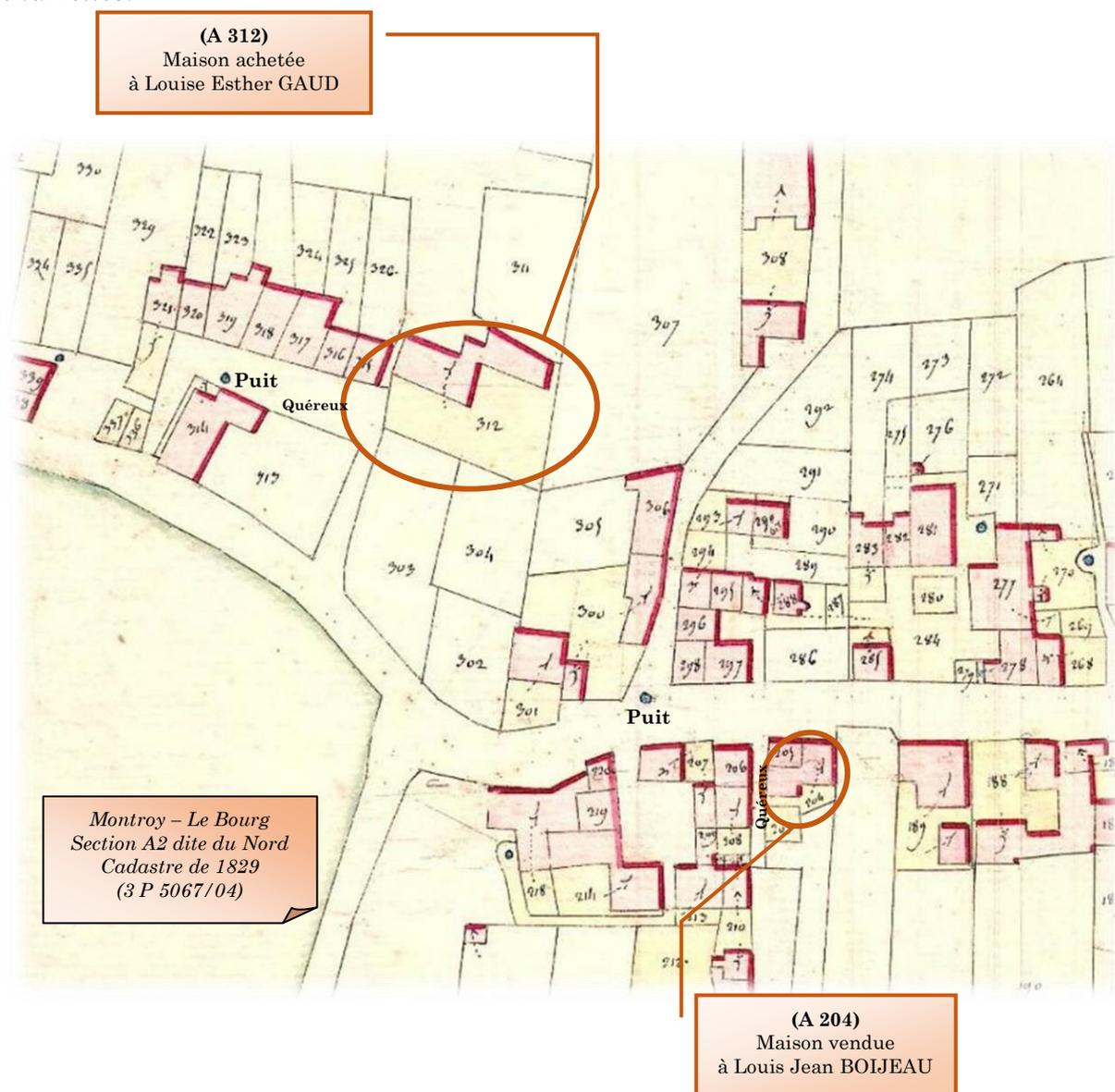
D'une part, Louis MORIN<sup>(2)</sup> a hérité de son père, à la suite de son décès, d'une maison dans le bourg de Montroy. Elle est composée de deux chambres basses et d'un jardin. Le 25 octobre 1848<sup>10</sup>, il décide de la vendre à Louis Jean BOIJEAU, un propriétaire cultivateur de Montroy, pour la somme de 600 francs. Le prix inclut le droit d'accéder au quereux et le droit de puisage au puits situé dans la *grand'rue*. Les conditions de règlement sont les suivantes : Louis Jean BOIJEAU doit régler 300 francs, le 11

<sup>9</sup> AD 17 – 3 E 22 / 48

<sup>10</sup> AD 17 – 3 E 169 / 48 (Maitre SAVINEAU, notaire à Bourgneuf)

novembre 1849 et les 300 francs restants, le 11 novembre 1850. A cette somme, il doit également rajouter des intérêts à hauteur de 5% par an.

Cette journée là<sup>11</sup>, Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> décident d'acheter pour 350 francs, une maison à Louise Esther GAUD, épouse de Pierre Jean BOURDEAU, marchand de vin. Cette propriété est composée de deux chambres dont l'une sert d'écurie et l'autre d'habitation et d'un terrain. Le droit de puisage se fait au niveau du puits du quéreux. Ils bénéficient également d'un droit de passage dans le quéreux, avec chevaux, charrettes.



Le 19 novembre 1848<sup>12</sup>, Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> se rendent chez Maître SAVINEAU, pour une vente par adjudication des biens d'Henri Benjamin GAUD<sup>13</sup>, suite à sa succession. Célibataire et sans enfant, sa sœur, Louise Esther GAUD, renonce à son héritage. Par conséquent, tous les héritiers collatéraux sont conviés à la vente des biens du défunt GAUD car ils sont propriétaires indivis.

<sup>11</sup> AD 17 - 3 E 169 / 48 (Maître SAVINEAU, notaire à Bourgneuf) et se reporter à l'annexe 2

<sup>12</sup> AD 17 - 4 Q 4 / 243 / transcriptions

<sup>13</sup> Se reporter à l'annexe 3

En 1851, Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise ROBIN<sup>(3)</sup> sont mariés depuis 18 ans, ils vivent toujours à Montroy, dans leur maison :

44	44	157	Morin	Alexis	Cultivateur	1			38
		158	Robin	Louise				1	46
		159	Morin	Alexis		1			12
		160	Morin	François		1			7
		161	Morin	Louise	Domestique			1	16
		162	Morin	Olive	Domestique			1	14

A.D. 17 en ligne – Montroy – Recensement de population 1851

Or, un petit détail m'intrigue : Il s'appelait Louis à sa naissance en 1812 et à son mariage en 1833. Sur le recensement de population de 1851, il se fait appeler Alexis. On retrouvera plus tard la même information sur son acte de décès en 1875.

J'aimerais bien consulter son acte de baptême et vérifier, à tout hasard, son prénom. Je trouverai peut-être des informations complémentaires.

Je décide donc de me rendre aux archives de l'évêché de La Rochelle. Tous les actes religieux du département depuis le Concordat sont à notre disposition.

Ainsi, je retrouve son acte de baptême, en date du 31 août 1812<sup>14</sup> : Son prénom est Alexis ! Il porte le prénom de son parrain, Alexis GOULARD.

Autrement dit, il dispose de 2 prénoms : Louis, pour l'état civil et Alexis, pour l'église.

Jusqu'à son mariage, en 1833, il se fait appeler « Louis ». Par la suite, il sera connu sous son nom de baptême, « Alexis ».

Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise ROBIN<sup>(3)</sup> auront 4 enfants :

- Louise MORIN, née le 4 juillet 1834<sup>15</sup>, à Montroy,
- Olive MORIN, née le 9 avril 1837<sup>15</sup>, à Montroy,
- **Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>, né le 29 octobre 1838<sup>15</sup>, à Montroy,**
- François Eugène MORIN, né le 6 novembre 1843<sup>15</sup>, à Montroy.

Afin d'établir un historique de l'évolution de leur patrimoine, je consulte plusieurs types d'archives, aux AD. Cela me permet de croiser des informations et de les regrouper dans un tableau (annexe 4).

#### Les archives du cadastre (série 3P) :

En consultant les matrices cadastrales, je retrouve la liste des propriétés classées par propriétaire. Chaque ligne correspond à une parcelle. Pour cette dernière, on y trouve :

- La situation géographique de la parcelle : Lieu-dit, numéro de section et numéro de la parcelle,
- Le type de bien : maison, bois, vigne, terre...
- La ou les années de mutation (vente, achat...) du bien,
- La référence des anciens et/ou futurs propriétaires.

Aux AD, les matrices cadastrales de Montroy, classées en série 3P, étaient en mauvais état et donc non consultables. Par chance, la commune a versé ses archives aux AD. Ainsi, j'ai pu consulter le double de ses matrices (E dépôt 42 / 262 1G1).

<sup>14</sup> Archives de l'évêché de La Rochelle – 17 Bourgneuf 1800 – 1830

<sup>15</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1823 – 1863

Folio 161

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE						CLASSE	REVENU				FOLIOS DE LA MATRIÈRE d'où sont tirés et où sont passés les articles	
		de la section.	du N° du plan.	DES CARTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par PARCELLE.			TOTAL.				par PARCELLE.		TOTAL.		vendus.	acquis.
						Arp.	Pers.	Mis.	Arp.	Pers.	Mis.		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.		
Morin Alexis Polon	1850	B	120	Le Bourg	terre	11	10		1	08								15
Le Bourg	1840								1									101
	1850								1									15
Le Bourg	1850								1									15
	1850								1									15
	1846	B							1									221
	1841								2									16
	1876								1									109
									1									10
	1846								2									250
	1841								4									10
	1876								1									109
	1850	a	311	Le Bourg	Dois				1									269
	1850		312		Dois				1									269
	1847	B							2									109
(Léon)	1877	A	312	Le Bourg	maison				1									109

Les archives des hypothèques (sous série 4Q) :

Ces archives vont me permettre de retrouver la trace des actes notariés se rapportant à un bien immobilier dans le cadre d'une mutation, telle qu'une vente.

Pour cela, il faut passer par plusieurs étapes :

1. La consultation des registres indicateurs :

Ces registres contiennent la liste des noms patronymiques contenus dans les tables alphabétiques auxquelles ils renvoient. Ils indiquent, dans l'ordre alphabétique des noms (sans les prénoms), la ou les page(s) de la table alphabétique concernant ces noms. Ces registres sont une sorte de « table alphabétique de la table alphabétique ». Ils sont utiles dans la mesure où l'ordre alphabétique n'est pas intégralement respecté dans les tables alphabétiques.

Je consulte donc le registre 4 Q 4 / 5 / Indicateurs, et je recherche le patronyme MORIN.

2. La consultation des tables alphabétiques :

Ces tables indiquent les noms et prénoms, et souvent la date de naissance des personnes pour lesquelles un acte a été publié par les hypothèques. Cela est utile pour départager les homonymes. Pour chaque nom, ces tables renvoient au numéro de volume des répertoires des formalités et, à l'intérieur de ces volumes, au numéro de case de la personne recherchée. Au fil du temps et de la place manquant dans les registres, des noms ont été rajoutées à la fin sans ordre ou des nouvelles tables ont été ouvertes. Il est donc nécessaire de recourir aux registres indicateurs de la table alphabétique pour s'y retrouver.

Ici, je consulte la table alphabétique 4 Q 4 / 92 / tables alpha.

Je recherche Louis (son nom civil) ou Alexis (son nom de baptême) MORIN :

Alexis					49	234
Louis Alexis					43	241
Louis						

### 3. La consultation des répertoires des formalités hypothécaires :

Ces registres contiennent la liste des actes transcrits pour le compte d'une personne au sein d'un même bureau d'hypothèques. Pour les consulter, il faut le numéro de volume et le numéro de case. Ici, je dois consulter le volume n°43 et la case n°241.

Je consulte donc le répertoire 4 Q 4 / 43 / Répertoires

La case se divise en deux parties :

- Sur la page ci-dessous, il est indiqué les références des transcriptions, c'est-à-dire les références des copies intégrales des actes notariés ou des jugements se rapportant à un bien immobilier ayant subi une mutation (vente, par exemple).

Or, je remarque que les actes référencés datent d'après son décès. Après consultation de ses actes, je m'aperçois que cette case correspond à Louis MORIN<sup>(2)</sup>, mais également à son fils Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>.

RÉPERTOIRE des Formalités hypothécaires.

CASE N.° 241. <sup>de Louis MORIN</sup> <sup>notaire à Montargis et à Bourges</sup> <sup>au Louis Alexis</sup>

REGISTRES de Formalité. N.°		DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière. Enregistrement de l'original de la dénonciation au Saisi, et de la Notification de l'affiche aux créanciers inscrits.		OBSERVATION
de volume.	des articles.					Date des enregistrements.	Date des radiations.	
263	39	20 mars 1849	maison	"	3370. "			
211	21	24 décembre 1855	Buy	"	120. "			
209	28	11 septembre 1868		Créances chemin commun.				
207	48	7 mars 1863	acquisition	"	30. "			
202	15	4 mars 1866	acquisition	"	120. "			
150	138	25 mars 1869	acquisition	"	775. "			
130	171	29 mars 1875	Jugement de radiation d'acquisition	"	30. "			
136	170	20 mars 1875	Buy	"	35. "			
193	281	23 mars 1918	vente	"	1820. "			

- Sur la page suivante, il est indiqué les références des inscriptions, c'est-à-dire les références des créances concernant un bien situé dans le ressort du bureau des hypothèques et inscrites à la demande du créancier.

Malheureusement, depuis mai 2012, ces registres ont fait l'objet d'un échantillonnage : seuls les registres antérieurs à 1965 et relatifs aux périodes des deux guerres mondiales ont été conservés ; les autres registres ont été détruits selon la réglementation.

[ 1.<sup>er</sup> P.<sup>is</sup> N.<sup>o</sup> 42. ]

REGISTRE des Inscriptions. N. <sup>o</sup>		DATE des INSCRIPTIONS.	SI L'HYPOTHÈQUE est judiciaire, légale, ou conventionnelle.	MONTANT DE LA CRÉANCE pour laquelle l'inscription a été requise.	DATES sous lesquelles sont portées au registre les		OBSERVATIONS.
du volume.	des articles.			DÉCLARATIONS de changement de domicile.	RADIATIONS des Inscriptions.		
69.	4.	8. avril 1829	Coupeuse	770. <sup>fr.</sup>			
107.	290.	14. mai 1829	"	300. <sup>fr.</sup>			
155.	118.	9. Mai 1839	"	795. <sup>fr.</sup>			
241.	60.	11. août 1842	"	200. <sup>fr.</sup>			
257.	120.	21. novembre 1844	"	300. <sup>fr.</sup>			
266.	54.	24. décembre 1855	"	720. <sup>fr.</sup>			
300.	69.	7. fév. 1863	"	310. <sup>fr.</sup>			
206.	137.	4. Janv. 1868	"	120. <sup>fr.</sup>			
478.	105.	22. fév. 1879	"	325. <sup>fr.</sup>			
493.	16.	17. juiv. 1876	"	185. <sup>fr.</sup>			
702.	42.	19. Janv. 1875	"	365. <sup>fr.</sup>			

Les archives de l'enregistrement (sous série 3Q) :

Pour compléter des éléments manquants, je peux consulter diverses tables alphabétiques à disposition : tables des vendeurs, tables des acquéreurs, tables des successions et absences, tables des partages... Celles-ci me permettront de retrouver les références d'un acte notarié simplement avec le nom de la personne concernée « Louis MORIN », par exemple. L'année de mutation indiquée sur les matrices cadastrales peut m'aider à repérer quelle table précisément consulter.

La consultation de tous ces documents m'ont permis de me repérer dans le patrimoine de Louis MORIN<sup>(2)</sup> et de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>, tout en créant et en complétant un tableau récapitulatif (annexe 4).

Louise ROBIN<sup>(3)</sup> décède le 10 mars 1865<sup>16</sup>, à Montroy, à l'âge de 57 ans, sur la déclaration en mairie de François GOULARD, cordonnier, son neveu, et de Henry GOULARD, perruquier, son voisin.

La famille, les amis et les voisins prient toute la nuit. Des cierges sont allumés. On distingue des draps sur le miroir dans la chambre de Louise ROBIN<sup>(3)</sup>, afin d'éviter d'y voir le diable, selon les croyances.

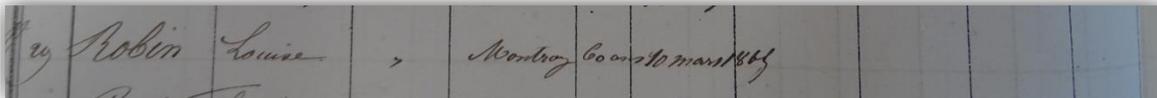
Au retour de l'enterrement, tout le monde se réunit afin de relater les qualités de la défunte autour d'un bon repas.

A la suite du décès de Louise ROBIN, y-a-t-il eu une succession ?

Pour cela, aux AD, je consulte les archives de l'enregistrement pour le bureau de La Jarrie, soit la sous-série 3Q.

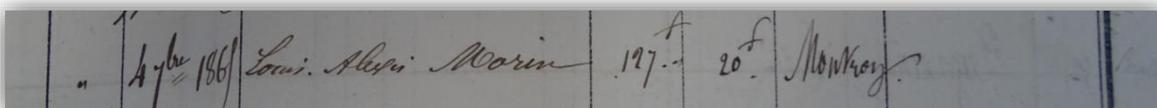
Tout d'abord, je recherche la table de successions et absences correspondant à la date de décès de Louise ROBIN, le 10 mars 1865 : Soit la table de 1865 – 1872 (3 Q 3323) :

<sup>16</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1864 – 1884



Page de gauche

Sur cette ligne, nous retrouvons des informations qui nous confirment bien qu'il s'agit de Louise ROBIN : Elle est décédée à Montroy, le 10 mars 1865, à l'âge de 60 ans.



Page de droite

Dans la continuité de la ligne, une date est indiquée : le 4 septembre 1865, il s'agit de la date de la déclaration de succession. Louis Alexis MORIN, est indiqué dans la colonne des héritiers. La valeur du mobilier, argent, rentes et créances de la succession s'élève à 127 francs. Les revenus des immeubles, situés à Montroy s'élèvent à 20 francs.

Pour en savoir plus, je vais consulter la succession du 4 septembre 1865. Pour cela, je recherche la côte des actes de mutation par décès du 12 juin 1865 au 5 novembre 1866 : 3 Q 3616. Malheureusement, le registre est non consultable car il est en mauvais état.

Le 3 décembre 1867<sup>17</sup>, Louis MORIN<sup>(2)</sup>, surnommé « jambe d'indienne » et « calicot », décide d'acheter auprès de Jacques COUSINEAU, propriétaire et agriculteur, une vigne située au vieux fief de Montroy.

Pour cela, ils se rendent tous les deux en l'étude de Maître CHAUVET, notaire à Bourgneuf. Le prix est fixé à 420 francs et doit être réglé dans les 5 ans, moyennant des intérêts à un taux de 5% l'an.

Le 4 novembre 1874<sup>18</sup>, Maître BONNEAU, notaire à Bourgneuf, se rend au domicile de Louis MORIN<sup>(2)</sup>. Il souhaite faire une donation à ses enfants car, d'une part, « son âge avancé ne lui permet plus de gérer ses biens comme par le passé sans en éprouver des pertes assez sensibles » et, d'autre part, il souhaite « éviter les contestations qui pourraient s'élever plus tard entre ses trois enfants ».

Volontairement, j'ai mis en parallèle la donation et les données issues des matrices cadastrales, afin de retrouver exactement les parcelles données à ses enfants.

De plus, afin de connaître l'évolution de la maison (parcelle A312), j'ai comparé les détails indiqués dans l'acte d'achat de 1848 et l'acte de donation de 1874 :

En 1848, la maison est composée de deux chambres basses, l'une sert d'écurie et l'autre d'habitation, et un terrain.

En 1874, on remarque des modifications. La maison se compose d'une chambre basse, d'un chai à côté et d'une autre petite chambre au coin, d'une cour devant et d'un petit jardin derrière.

La donation se compose de :

- Sa maison, située dans le bourg (parcelle A312), en faveur de François MORIN,
- Une vigne de 13 ares, située au lieu-dit les Ecurolles (parcelle B19), en faveur de François MORIN,

<sup>17</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 492 / Transcriptions

<sup>18</sup> AD 17 – 3 E 169 / 90 (Donation trouvée grâce à la succession du 16 août 1875)

- Une vigne de 12 ares, plantées de 900 ceps, située aux Ecurolles, également (parcelle B23), en faveur de François MORIN.
- Une vigne située au Vieux Fief, de 18 ares, plantée de 1400 ceps (parcelle B274), en faveur d'Olive MORIN,
- Une autre vigne au Vieux Fief, de 10 ares, plantée de 700 ceps (parcelle B344), en faveur d'Olive MORIN.

D'une part, lors de cette donation, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> a procédé à une licitation en faveur de son frère, François MORIN. Il a préféré procéder à une vente judiciaire d'un tiers lui appartenant indivisément. Par conséquent, il n'a plus rien à voir dans les biens immeubles donnés et dans la pension viagère à verser.

D'autre part, Louis MORIN<sup>(2)</sup> peut rester vivre dans sa maison jusqu'à sa mort et bénéficie d'une rente viagère versée par ses enfants, François et Olive MORIN, soit :

- 5 kg de pain blanc par semaine,
- 6 hectolitres et 60 litres de vin blanc par an,
- 200 fagots de sarments de vigne et 200 cosses de vigne par an,
- 50 francs en argent, par an.

De plus, ils doivent s'occuper de son linge. En cas de maladie, ils sont tenus de régler les visites du médecin et les médicaments, dont il pourrait avoir besoin.

*Pour retrouver cette licitation, j'ai consulté les ventes par adjudication prononcées par le tribunal d'instance de La Rochelle pour l'année 1874 (3 U 4 / 697 et 3 U 4 / 698) : Je n'ai rien trouvé. J'ai consulté les archives de l'enregistrement, plus précisément les actes civils publics (3 Q 3483, 3 Q 3484 et 3 Q 3485) pour le bureau de La Jarrie, du 7 novembre 1873 au 4 décembre 1874 : Je n'ai rien trouvé.*

*Faute de temps, je ne peux pas continuer ma recherche, pour le moment. Mais, de nouvelles pistes seront à vérifier : Peut-être un acte sous seing privé ? Licitation peut-être d'actualité déjà au moment de la succession incommunicable de Louise ROBIN<sup>(3)</sup> ?*

Louis MORIN<sup>(2)</sup> restera veuf 10 ans et décédera, le 21 février 1875<sup>19</sup>, à Montroy, à l'âge de 62 ans.

*Vu que je n'ai pas pu obtenir la déclaration de succession de Louise ROBIN, son épouse, je recherche la succession de Louis MORIN, décédé le 21 février 1875.*

*Je souhaite consulter les tables de successions et absences de 1872 à 1888 (3 Q 3324) : Le registre est en mauvais état ; ce dernier est en restauration...*

*Mais je ne compte pas en rester là ! En règle générale, une succession a lieu dans les 6 mois après le décès. Je décide de parcourir les actes de mutations par décès pour l'année 1875. Le registre 3 Q 3624 comporte les successions du 26 janvier 1875 au 2 février 1876 et il est communicable sous microfilms (2 Mi 1214). Je réussis à retrouver la succession en date du 16 août 1875.*

Le 16 août 1875, lors de la succession de Louis MORIN<sup>(2)</sup>, trois héritiers sont nommés :

- **Alexis MORIN<sup>(1)</sup>,**
- Olive MORIN, domestique,
- François MORIN.

Il s'agit des enfants du défunt.

Après la donation de 1874, il ne reste plus qu'à se partager les biens meubles ci-dessous :

- Un vieux lit et un cabinet,
- Six chaises et une petite table,
- La garde robe du défunt,
- Neuf draps de lit et une nappe,

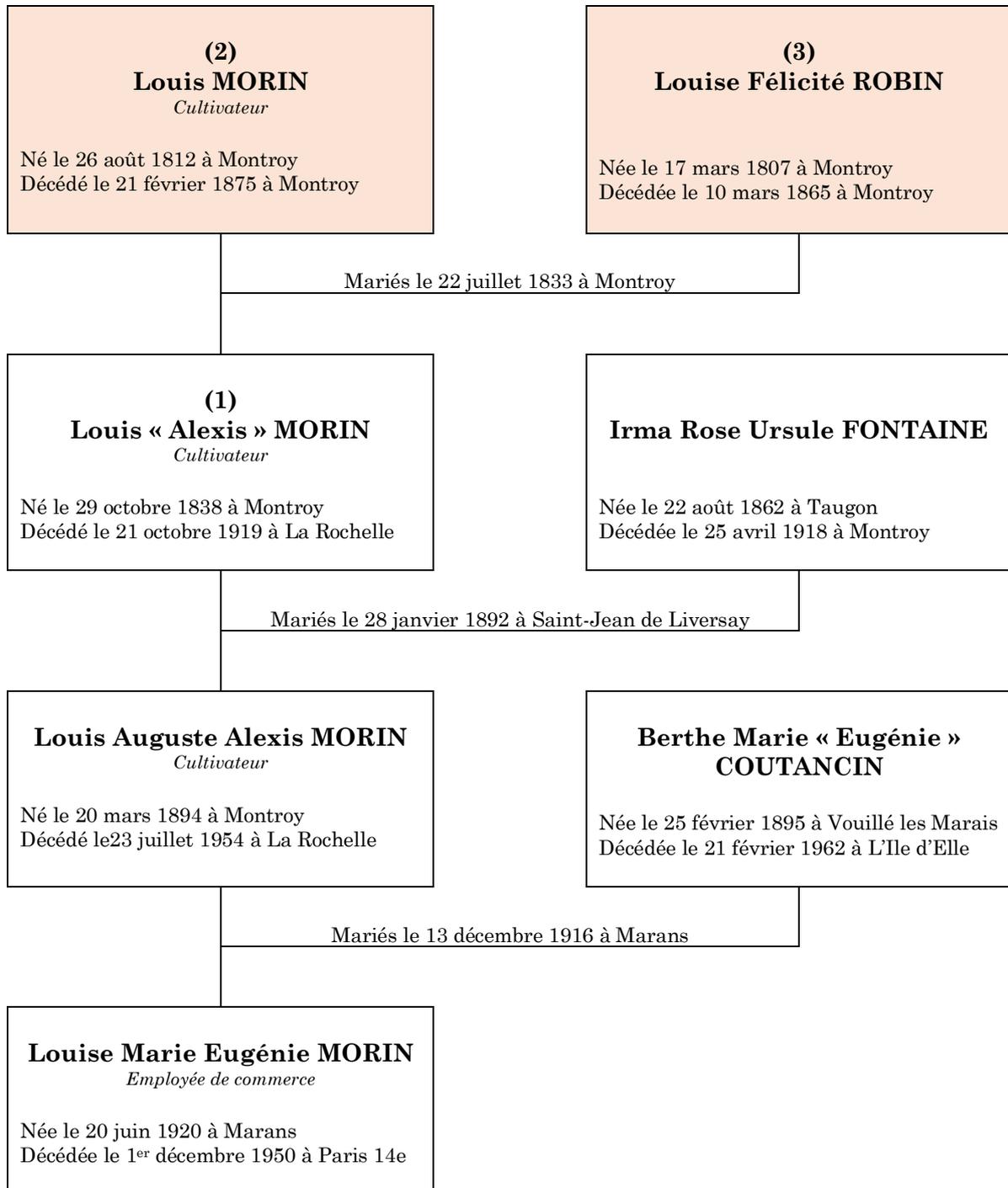
<sup>19</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1864 – 1884

- Trois barriques et dix veltes de vin,
- Une batterie de cuisine,
- Du bois à brûler, une corde de puits et d'autres objets.

Le tout est évalué à 149,50 francs.

## La descendance de Louis MORIN et Louise Félicité ROBIN

---

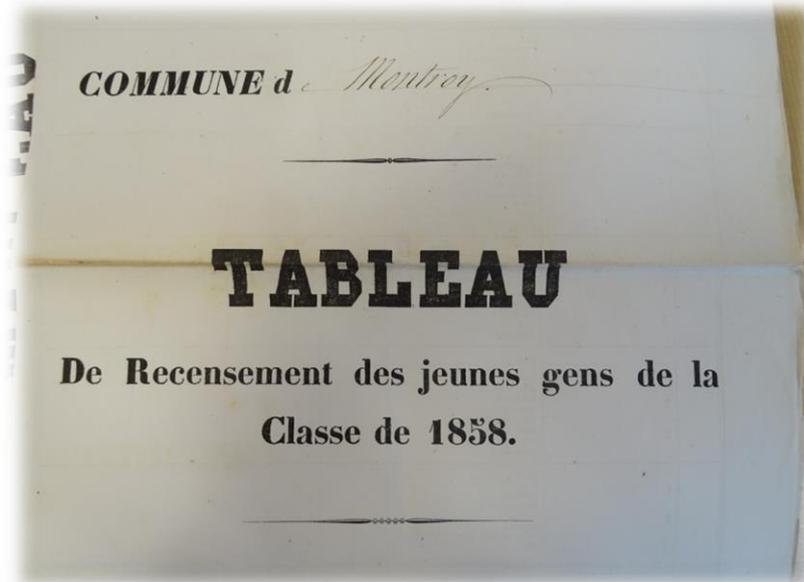


## Leur fils : Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> (1838 - 1919)

### a) Sa vie de 1838 à 1892

Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> naît le 29 octobre 1838<sup>20</sup> à Montroy.

En 1858, à l'âge de 20 ans, il est recensé pour le service militaire :



AD 17 - R 303

NUMÉROS D'ORDRE.	1 <sup>o</sup> Nom de famille des jeunes gens ; 2 <sup>o</sup> Prénoms ou noms de baptême ; 3 <sup>o</sup> Surnoms.	1 <sup>o</sup> Date et lieu de la naissance, et résidence personnelle des jeunes gens ; 2 <sup>o</sup> Noms, prénoms et domicile des pères et mères.	TAILLE DES JEUNES GENS.		PROFESSION. 1 <sup>o</sup> Des jeunes gens. 2 <sup>o</sup> De leurs pères et mères.	RENSEIGNEMENTS SUR LES JEUNES GENS INSCRITS AU PRÉSENT TABLEAU.	
			Milli- mètres.	Mètres.		Indiquer s'ils ont été inscrits : 1 <sup>o</sup> D'office ; 2 <sup>o</sup> Sur leur demande ou celle de leurs parents ou tuteurs.	Indiquer pour les omis des classes antérieures : 1 <sup>o</sup> La classe à laquelle ils appartiennent ; 2 <sup>o</sup> La date du jugement, s'ils ont été condamnés pour fait d'omission.
1	2	5	4	5	6	7	8
1	Morin Louis, Joseph	né le 29 Mai 1838 à Montroy canton de la Chapelle département de la Seine-Inférieure résidant à canton de la Chapelle département de la Seine-Inférieure et de Marie Louise Robin domiciliés à Montroy	1	760	1 Cultivateur 2 id	1 D'office 2	1 2
2	Morin Louis, Alexis	né le 29 Octobre 1838 à Montroy canton de la Chapelle département de la Seine-Inférieure résidant à canton de la Chapelle département de la Seine-Inférieure fils de Louis Robin et de domiciliés à Montroy	1	760	1 Cultivateur 2 id	1 D'office 2	1 2
3		né le à canton de département de résidant à canton de département de fils de et de				1 2	1 2

<sup>20</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1823 – 1863

Dans le tableau de recensement de Montroy, nous pouvons lire sa date et son lieu de naissance « né le 20 octobre 1838 à Montroy, canton de La Jarrie, département de la Ch[aren]te Inf[érieure] », son lieu de résidence « résidant à Montroy, canton de La Jarrie, département de la Ch[aren]te Inf[érieure] », et le nom de ses parents « fils de Louis Alexis et de Louise Robin, domiciliés à Montroy ».

Il mesure 1m76. Il est cultivateur, comme ses parents. Il est inscrit d'office pour le service militaire.

MOTIFS D'EXEMPTION OU DE DISPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision.			DEGRÉ d'instruction des jeunes gens.	CONSTATATION DU DEGRÉ D'INSTRUCTION DES JEUNES GENS.  Nota. — Le jeune homme écrira de sa main : CERTIFIÉ VÉRITABLE, et signera. La personne qui se sera présentée à sa place, signera le certifié vé- ritable. Ceux qui ne sauront pas signer apporteront leur croix. Pour les inscrits d'office, le Maire portera le mot ABSENT.	EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU par le sous-Préfet.		TIRAGE au sort.  — Numéro échu à chacun des jeunes gens.	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.  — 1 <sup>re</sup> Décisions.  2 <sup>es</sup> Motifs.
Indication des motifs.	OBSERVATIONS				Indication :	Motifs		
9	du Maire.	du sous-Préfet.	12	15	14	15	16	17
							30	
							78	

Lors du tirage au sort, il a tiré le numéro 78. Il n'a pas été remplacé.

Aux AD, après l'avoir retrouvé sur les tableaux de recensement de 1858, je décide donc de continuer mes investigations, dans la série R, dans les listes de tirage au sort et dans les listes de contingent pour l'année 1858.

Malheureusement, la responsable de la salle de lecture m'indique que la série R n'est pas bien classée et a besoin d'un sérieux reclassement. Elle ne peut pas m'aider dans la suite de mes recherches militaires pour Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>.

Le 29 août 1865<sup>21</sup> à La Rochelle, à l'âge de 26 ans, il se marie avec Ursule BRIAUD, 29 ans. Orpheline, elle vit à La Rochelle, où elle est domestique.

Il est cultivateur et noté comme « soldat au 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, actuellement dans ses foyers ».

Je peux retrouver des éléments militaires le concernant en consultant le contrôle des troupes au SHD de Vincennes. Sur les inventaires en ligne, je trouve les côtes suivantes, pour le 5<sup>e</sup> Régiment de cuirassiers : GR 35 Yc 98 et GR 35 Yc 99. Via les réseaux sociaux, je réussis à trouver quelqu'un pouvant réaliser la recherche à ma place.<sup>22</sup>

<sup>21</sup> AD 17 en ligne – La Rochelle M 1865

<sup>22</sup> Voir annexe 5

Ils auront 6 enfants :

- Louis Alexis MORIN, né le 12 novembre 1866<sup>23</sup> à Montroy,
- Adrien MORIN, né le 29 avril 1868<sup>24</sup>, à Bourgneuf,
- Adélida Ursule Marie MORIN, née le 21 octobre 1869<sup>25</sup> à Montroy,
- Hubert MORIN, né le 15 mars 1871<sup>23</sup> à Montroy,
- Alphonsine Louise Ursule MORIN, née le 8 mai 1873<sup>23</sup> à Montroy,
- Auguste MORIN, né le 29 février 1876<sup>23</sup> à Montroy.

Le 11 octobre 1869<sup>25</sup>, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> décide d'acheter une vigne de 35 ares et 50 centiares où 2.610 ceps sont plantés, située au jeune Fief de Montroy.

Cette dernière appartient à Jean Auguste Césaire SORLIN, notaire à Saint-Sauveur de Nuaillé et à Julie Olive SORLIN, demeurant à Paris. Ils l'ont obtenu à la succession de leur père, Jean Victor SORLIN, propriétaire et ancien greffier de la justice de paix du canton de La Jarrie.

Afin de rédiger les conditions de vente, Maître ALLEHAUT, notaire à Saint-Christophe, se rend chez Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> car Ursule BRIAUD, son épouse, doit accoucher prochainement et ne peut donc pas se déplacer.

La somme est fixée à 775 francs. Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> règle la somme de 250 francs comptant. Les 525 francs restants sont à régler dans un délai de 5 ans, moyennant 5% d'intérêts par an, payable annuellement le 10 octobre de chaque année.

1876 est une année tragique pour Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>.

En l'espace d'un mois, il perd sa femme et deux de ses enfants :

- + Le 10 mars 1876<sup>26</sup>, son dernier fils, Auguste MORIN, âgé de 10 jours.
- + Le 28 mars 1876<sup>26</sup>, sa femme, Ursule BRIAUD, âgée de 41 ans.
- + Le 11 avril 1876<sup>26</sup>, sa fille Adélida Ursule Marie MORIN, âgée de 6 ans.

De plus, le 19 juillet 1876<sup>27</sup>, une audience s'ouvre au tribunal d'instance de La Rochelle, malgré l'absence remarqué de Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>. Les héritiers SORLIN saisissent la justice car Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> n'a pas respecté les conditions de vente pour l'acquisition de la vigne en 1869. En effet, sur les 525 francs restants dus, il n'a réglé seulement 150 francs. Depuis 1874, les héritiers SORLIN n'ont obtenu aucun paiement complémentaire de la part de Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>.

Par conséquent, les héritiers SORLIN souhaitent annuler la vente et condamner Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> à leur régler 300 francs de dommages et intérêts, car il ne s'est pas occupé de cette vigne et pour les vendeurs, cette dernière a perdu de la valeur.

Le tribunal décide d'annuler la vente et de condamner Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> à régler 50 francs de dommages et intérêts aux héritiers SORLIN, en guise de réparation du préjudice subi, mais aussi 124,71 francs pour les dépenses de justice.

Agé de 37 ans, seul, avec 4 jeunes enfants, il décide de se remarier 2 mois plus tard.

Le 18 septembre 1876<sup>28</sup>, il épouse à La Rochelle, Catherine Octavie ROBIN, journalière, âgée de 20 ans. Originnaire de Bourgneuf, elle vit dans le quartier de Jéricho, à La Rochelle.

---

<sup>23</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1864 – 1884

<sup>24</sup> AD 17 en ligne – Bourgneuf N 1864 – 1884

<sup>25</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 530 / Transcriptions

<sup>26</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1864 – 1884

<sup>27</sup> AD 17 – 3 U 4 / 383

<sup>28</sup> AD 17 en ligne – La Rochelle M 1876

Ils auront 6 enfants :

- Alexine Laure MORIN, née le 2 novembre 1877<sup>29</sup> à Montroy,
- Gilles MORIN, né le 5 février 1880<sup>29</sup> à Montroy,
- Anna Sophie MORIN, née le 30 juin 1882<sup>29</sup> à Montroy,
- Oscar Fagne MORIN, né le 16 novembre 1884<sup>29</sup> à Montroy,
- Charles MORIN, né le 27 décembre 1886<sup>30</sup> à Montroy,
- Yvonne Jeanne MORIN, née le 2 août 1889<sup>30</sup> à Montroy.

En 1891, il vit dans le bourg de Montroy, avec sa femme et ses 6 enfants<sup>31</sup>.

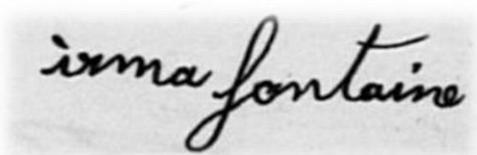
La même année, en l'espace de 6 jours, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> perd sa femme et une de ses filles :

- + Le 11 septembre 1891<sup>32</sup>, à Montroy, sa fille, Alexine Laure MORIN, âgée de 13 ans.
- + Le 16 septembre 1891<sup>32</sup>, à Montroy, sa femme, Catherine ROBIN, âgée de 36 ans.

Agé de 53 ans, il se retrouve à nouveau seul avec ses enfants.

Il décide donc de se remarier 4 mois plus tard, le 28 janvier 1892<sup>33</sup> à Saint-Jean de Liversay, avec Irma Rose Ursule FONTAINE, âgée de 30 ans, enceinte.

### **b) Son épouse, Irma Rose Ursule FONTAINE (1862 – 1918)**



*Signature d'Irma Rose Ursule FONTAINE  
(1892)*

Irma Rose Ursule FONTAINE est née le 22 août 1862<sup>34</sup> à Taugon.

Elle est la fille de Pierre FONTAINE, cultivateur et de Rose JOUBERT.

Pierre FONTAINE, son père, est un cultivateur, né à Taugon, le 24 août

1824<sup>35</sup>. Il décède à l'âge de 43 ans, le 22 décembre 1867<sup>36</sup> à Benon.

Sa mère, Rose Adélaïde JOUBERT, est née le 20 avril 1839<sup>37</sup> à Nuailly d'Aunis.

Mariés le 14 mai 1861<sup>38</sup> à Saint Jean de Liversay, ils auront 2 autres enfants :

- Abraham Alexis Clovis FONTAINE, né le 7 septembre 1864<sup>39</sup> à Taugon,
- Jean Lucien Noël FONTAINE, né le 28 décembre 1866<sup>39</sup> à Taugon.

Quelques années après la mort de son mari, veuve, Rose Adélaïde JOUBERT donne naissance à une fille naturelle, Clémence Amanda, née le 13 juillet 1873<sup>40</sup> à Saint-Jean de Liversay.

<sup>29</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1864 – 1884

<sup>30</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1885 – 1892

<sup>31</sup> AD 17 en ligne – Montroy Recensement 1891 (8 M 2 / 54)

<sup>32</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1885 – 1892

<sup>33</sup> AD 17 en ligne – Saint-Jean de Liversay M PM 1891 – 1892

<sup>34</sup> AD 17 en ligne – Taugon N 1848 – 1863

<sup>35</sup> AD 17 en ligne – Taugon N 1819 – 1830

<sup>36</sup> AD 17 en ligne – Benon D 1864 – 1884

<sup>37</sup> AD 17 en ligne – Nuailly d'Aunis N 1819 – 1863

<sup>38</sup> AD 17 en ligne – Saint-Jean de Liversay 1843 – 1863

<sup>39</sup> AD 17 en ligne – Taugon N 1864 – 1876

<sup>40</sup> AD 17 en ligne – Saint-Jean de Liversay N 1864 – 1884

Rose Adélaïde JOUBERT décède le 2 octobre 1916<sup>41</sup> à Marans, chez son fils, Abraham Alexis Clovis FONTAINE.

A partir de 1882<sup>42</sup>, Irma Rose Ursule FONTAINE travaille comme domestique à Saint-Germain de Marencennes.

Avant son mariage avec Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>, Irma Rose Ursule FONTAINE donne naissance à 2 enfants, de père inconnu :

- Pierre Etienne Jérémie FONTAINE, né le 11 mai 1883<sup>43</sup> à Saint-Jean de Liversay,
- Marie Florencia FONTAINE, née le 29 mars 1889<sup>44</sup> à Rochefort.

### **c) Leur vie commune (1892 – 1919)**

Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> et Irma Rose Ursule FONTAINE auront 4 enfants :

- Alexandre Alexis MORIN, né le 30 juillet 1892<sup>45</sup> à Montroy,
- **Louis Auguste Alexis MORIN, né le 20 mars 1894<sup>46</sup> à Montroy,**
- Des jumelles, Marie Louise et Marie Augustine MORIN<sup>47</sup>, nées le 4 mars 1899 à Montroy.

*Sur le recensement de population de 1896<sup>48</sup>, je retrouve Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> vivant avec sa nouvelle épouse, Irma Rose Ursule FONTAINE, et leur fils Louis Auguste Alexis MORIN.*

*Mais où sont passés les enfants qu'il a eu avec sa deuxième épouse, Catherine Octavie ROBIN : Gilles MORIN, âgé de 16 ans, Anna Sophie MORIN, âgée de 14 ans, Oscar Fagne MORIN, âgé de 12 ans, Charles MORIN, âgé de 10 ans, Yvonne Jeanne MORIN, âgée de 7 ans ?*

*Ils n'apparaissent pas sur le recensement de Montroy de 1896. Je consulte les tables décennales pour tenter de retrouver un éventuel décès de 1891 à 1896. Je ne retrouve rien.*

*Aux archives départementales, je décide donc de consulter la série X : les archives de l'assistance publique.*

*Je retrouve : Gilles MORIN : dossier 3 X 967, Anna Sophie MORIN : dossier 3 X 977, Oscar Fagne MORIN : dossier 3 X 952, Charles MORIN : dossier 3 X 998 et Yvonne Jeanne MORIN : dossier 3 X 1014.*

*Le 30 décembre 1891, après la dénonciation du maire de Montroy, le tribunal de première instance de La Rochelle décide de retirer les droits paternels de Louis Alexis MORIN. Ce dernier ne s'occupe pas de ses enfants et s'absente régulièrement de son domicile pendant plusieurs jours, « sans même leur laisser le pain nécessaire ». De plus, Louis Alexis MORIN est accusé de ne pas travailler et de « vivre uniquement d'expédients ». Il est également noté qu'il a déjà été condamné le 30 novembre 1865, par le tribunal correctionnel de La Rochelle, à un mois d'emprisonnement, pour « outrage public à la pudeur ». Par conséquent, il compromet la moralité de ses enfants, ainsi que leur sécurité et leur santé par ses abandons fréquents.*

*Le 2 janvier 1892, les enfants sont déclarés « moralement abandonnés » et acceptés à l'hospice de La Rochelle.*

*De plus, Irma Rose Ursule FONTAINE a 2 enfants naturels. Ils ne vivent pas avec elle. Pourtant en 1896, ils sont âgés de 9 ans et de 7 ans.*

*Je reste sur la piste des enfants confiés à l'assistance publique... et je continue mes investigations dans la série X des AD.*

<sup>41</sup> Etat civil de la ville de Marans du 02/10/1916

<sup>42</sup> Information trouvée dans le dossier d'assistance publique de sa fille, Marie Florencia FONTAINE (3 X 1010)

<sup>43</sup> AD 17 en ligne – Saint-Jean de Liversay N 1864 – 1884

<sup>44</sup> AD 17 en ligne – Rochefort N 1889

<sup>45</sup> AD 17 en ligne – Montroy N 1885 – 1892

<sup>46</sup> Etat civil de la commune de Montroy du 20/03/1894

<sup>47</sup> Etat civil de la commune de Montroy du 04/03/1899

<sup>48</sup> AD 17 en ligne – Montroy Recensement 1896 (8 M 2 / 74)

*Effectivement, Marie Florencia FONTAINE est confiée à l'assistance publique dès sa naissance (3 X 1010). Je retrouve une lettre de l'hospice de Rochefort destinée à l'inspecteur de l'assistance publique, 2 mois avant sa naissance : Irma Rose Ursule FONTAINE déclare avoir déjà un enfant élevé par sa mère, Rose JOUBERT et qu'elle ne peut pas assumer les frais pour un second enfant. Par conséquent, elle demande la prise en charge de l'enfant qu'elle attend, au titre d'enfant abandonné.*

En 1911, ils ne vivent plus dans le bourg. Nous les retrouvons au village de Saint Julien<sup>49</sup>. Louis Alexis MORIN est toujours ouvrier agricole et travaille chez divers employeurs.

Le 23 septembre 1913<sup>50</sup>, en l'étude de Maître MENON, notaire à Saint-Jean de Liversay, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> assiste son épouse, Irma Rose Ursule FONTAINE, dans le cadre d'une acquisition. Abraham Alexis Clovis FONTAINE, son frère, et Rose Adélaïde JOUBERT, sa mère sont présents, pour l'occasion.

Rose Adélaïde JOUBERT décide de vendre l'usufruit de deux champs situés au Fief Saint Jean, à Saint Jean de Liversay, à ses enfants.

D'une part, Abraham Alexis Clovis FONTAINE, acquiert l'usufruit d'un champ d'environ 11 ares, pour la somme de 20 francs. Etant déjà nu-proprétaire, avec l'usufruit, il acquiert ainsi la pleine propriété de ce champ. Rose Adélaïde JOUBERT avait acheté ce champ aux héritiers GRIPPEAU, de Choupeau, à Saint-Jean de Liversay, le 22 juin 1890 devant Maître MENON.

D'autre part, Irma Rose Ursule FONTAINE acquiert l'usufruit d'un champ d'environ 22 ares, pour la somme de 30 francs. Comme son frère, étant déjà nu-proprétaire, avec l'usufruit, elle acquiert la pleine propriété de ce champ. Rose Adélaïde JOUBERT avait acheté ce champ à Joseph MANGO, de Choupeau, à Saint-Jean de Liversay, le 15 décembre 1889, devant Maître MENON.

Le 25 février 1918<sup>51</sup>, Maître PERCHERON, notaire à Bourgneuf, se rend à Montroy, chez Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> et Irma Rose Ursule FONTAINE. Il rédige une procuration en faveur d'Abraham Alexis Clovis FONTAINE, le frère d'Irma Rose Ursule FONTAINE. Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> et Irma Rose Ursule FONTAINE ne peuvent surement pas se déplacer jusqu'à Saint-Jean de Liversay, en l'étude du notaire familial, Maître MENON, pour vendre un champ.

Ainsi, le 10 mars 1918<sup>51</sup>, Abraham Alexis Clovis FONTAINE se rend donc à Saint-Jean de Liversay, en l'étude de Maître MENON, pour représenter sa sœur, Irma Rose Ursule FONTAINE. Maître MENON est absent car il est mobilisé pour la guerre. C'est Clément BERTRAND, clerc de notaire, qui gère l'étude en son absence. Ce dernier rédige donc un acte de vente d'un champ de 85 ares, situé au Fief La Motte, à Saint-Jean de Liversay, en faveur de Célestin JOUBERT, propriétaire, et Louise BALLAND, son épouse, pour la somme de 1.800 francs.

Irma Rose Ursule FONTAINE a acquis ce champ de plusieurs façons :

- La nue-proprété de 22 ares :
  - Un tiers acquis de Joseph MANGO, devant Maître MENON, le 15 décembre 1889 ;
  - Deux tiers acquis à titre de licitation d'Abraham Alexis FONTAINE, son frère et Clémence Amanda, sa demi-sœur, devant Maître MENON, le 30 juin 1895 ;

<sup>49</sup> AD 17 en ligne – Montroy Recensement 1911 (8 M 2 / 144)

<sup>50</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 1546 / transcriptions

<sup>51</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 1593 / transcriptions

- 63 ares, donnés par Rose Adélaïde JOUBERT, sa mère, devant Maître MENON, le 23 septembre 1913.

Un peu plus d'un mois plus tard, Irma Rose Ursule FONTAINE décède le 25 avril 1918 à Montroy, à l'âge de 55 ans.

*J'ai eu des difficultés pour trouver le décès de Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> :*

*1. Tout d'abord, je remarque qu'il est encore vivant au décès de sa femme, Irma Rose Ursule FONTAINE, en 1918 à Montroy.*

*Je recherche donc dans les tables décennales de décès de Montroy après 1918, en vain.*

*2. Dans les tables de succession et absences (3 Q 3326), je remarque qu'il n'y a pas eu de déclaration de succession pour sa femme. Il est simplement fait mention d'un certificat d'indigence. Je ne retrouve donc aucune information concernant Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>.*

*3. Dans les archives des hypothèques, les transcriptions d'actes s'arrêtent pour lui en 1918...*

*4. Au décès de sa femme, il est peut-être parti vivre chez l'un de ses enfants ?*

*Je consulte les actes de mariage de ses filles jumelles (dates trouvées grâce aux mentions marginales de mariage sur leurs actes de naissance) afin de retrouver leurs traces :*

*- Marie-Augustine MORIN s'est mariée le 5 novembre 1919 à Marans : Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> est noté comme vivant. Mais aucune information supplémentaire.*

*- Marie-Louise MORIN s'est mariée le 23 octobre 1920 à Marans : Louis Alexis MORIN, son père, est décédé. Mais aucune information supplémentaire.*

*Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> est donc décédé entre le 5 novembre 1919 et le 23 octobre 1920.*

*Je constate que trois de ses enfants vivent à Marans à cette époque. Je consulte les tables décennales de décès de cette ville pour la période recherchée, en vain.*

*5. Vu son âge, il est peut-être décédé dans un hospice ?*

*Je décide de me rendre à la mairie de la ville la plus proche de son dernier domicile, Montroy, où il y avait un hospice : La Rochelle. La personne chargée de l'état civil ne retrouve rien.*

*6. Aux AD, je consulte les tables de successions et absences du bureau lié à son dernier lieu d'habitation connu, soit le bureau de La Jarrie (3 Q 3326). Cela me permet de recouvrir plusieurs communes en même temps. Je ne retrouve rien.*

*7. Je continue mes investigations en consultant la table de successions et absences du bureau d'à côté, celui de La Rochelle (3 Q 9690 et 3 Q 9691).*

*Enfin, je le trouve : Il est décédé à l'hôpital de La Rochelle le 21 octobre 1919.*

Agé de 80 ans, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> entre à l'hôpital de La Rochelle le 8 octobre 1919, pour une pneumonie<sup>52</sup>.

Malheureusement, son état ne s'améliore pas et il décède 13 jours plus tard, le 21 octobre 1919<sup>53</sup>, dans la salle Saint-Martin.



Collection Archives municipales de La Rochelle (5 Fi 2446)  
Fonds Camille ROBREAU

<sup>52</sup> AM La Rochelle – 1 S 869

<sup>53</sup> AD 17 – La Rochelle D 1919

## Leur petit-fils : Louis Auguste Alexis MORIN (1894 – 1954)

### a) Sa vie de 1894 à 1919

Né le 20 mars 1894<sup>54</sup> à Montroy, il est le fils de Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> et d'Irma Rose Ursule FONTAINE.

En 1911, âgé de 17 ans, il vit à Marans, rive gauche de la Sèvre Niortaise<sup>55</sup>, chez son oncle maternel, Abraham FONTAINE, exploitant agricole, en compagnie de sa tante, Mélanie MITTEAU, de son cousin, Etienne, un cultivateur de 24 ans, et de sa cousine, Georgette, âgée de 11 ans.

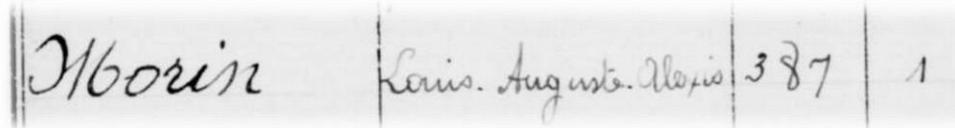
Louis Auguste Alexis MORIN travaille comme domestique.



Début XXe siècle  
Rive Gauche de la Sèvre<sup>56</sup>

A l'âge de 20 ans, la première guerre mondiale éclate. Il est directement mobilisé.

*Sur le site des A.D. 17 en ligne, j'ai consulté les tables alphabétiques des hommes inscrits au registre matricule de la classe 1914<sup>57</sup>, car le service militaire débutait à l'âge de 20 ans.*



*Il faut donc se reporter au registre matricule de la classe 1914, volume n°1, matricule n°387<sup>58</sup>. Cette fiche matricule nous apporte beaucoup d'informations (Voir annexe 6).*

Incorporé au 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, c'est un homme d'1m68, châtain aux yeux gris, avec un front moyen, un nez busqué et un visage long.

Le 25 septembre 1915, lors de la seconde bataille de Champagne, il se distingue par un acte de courage. Pendant une attaque, il n'hésite pas à remettre en marche une mitrailleuse tombée à la suite de l'écroulement d'une tranchée.

*J'ai tenté de retrouver les journaux de marches et d'opérations du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie sur le site <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>, pour retrouver des détails de son quotidien durant la guerre. En vain, car ils ont été détruits lors du combat du Chemin des Dames, selon l'article Wikipédia de la 22<sup>e</sup> division d'infanterie.*

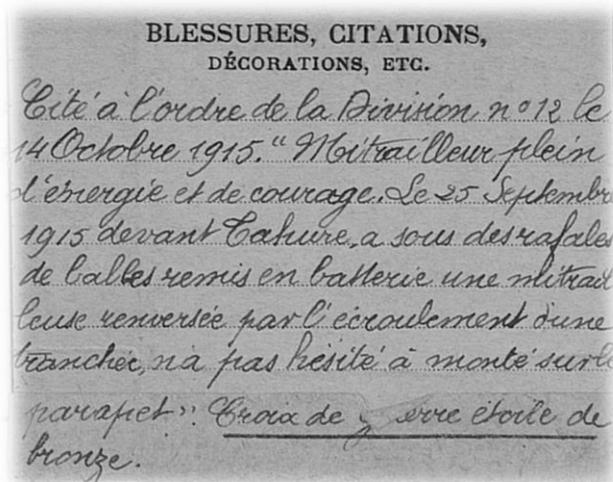
<sup>54</sup> Etat civil de la commune de Montroy du 20 mars 1894

<sup>55</sup> AD 17 en ligne – Marans Recensement 1911 (8 M 2 / 143)

<sup>56</sup> AD 17 en ligne – 10 Fi 373

<sup>57</sup> AD 17 en ligne – 1 R 421

<sup>58</sup> AD 17 en ligne – 1 R 417



Extrait de la fiche matricule n°387  
A.D. 17 en ligne – 1 R 417

### TRANSCRIPTION

Cité à l'ordre de la Division n°12 le 14 octobre 1915. « Mitrailleur plein d'énergie et de courage. Le 25 septembre 1915 devant Tahure, a sous des rafales de balles remis en batterie une mitrailleuse renversée par l'écroulement d'une tranchée, n'a pas hésité à monter sur le parapet ».

Croix de guerre étoile de bronze

Lors d'une permission, il repart pour Marans, où il épouse Berthe Marie « Eugénie » COUTANCIN, le 13 décembre 1916<sup>59</sup>.



31 — MARANS — L'Hôtel de Ville — I. C.

Hôtel de ville de Marans<sup>60</sup>  
Début XXe siècle

Mais la guerre n'est pas terminée.

Afin d'arrêter l'avance victorieuse des allemands, le 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie se lance dans la bataille d'Avre, soit la deuxième bataille de Picardie, « combattant sans trêve ni repos, de jour et de nuit »<sup>61</sup>.

Le 25 mars 1918, Louis est porté disparu à Roye (commune de la Somme).

<sup>59</sup> Etat civil de la ville de Marans du 13/12/1916

<sup>60</sup> AD 17 en ligne – 10 Fi 356

<sup>61</sup> Historique du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie pendant la guerre 1914-1918

En apprenant la nouvelle, son épouse, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN contacte la Croix Rouge (CIRC), le 13 mai 1918 pour tenter de le retrouver. S'il a disparu, il est peut-être prisonnier ?

La CIRC a créée l'AIPG (Agence Internationale des Prisonniers de Guerre), au début de la Première Guerre Mondiale. Cette agence permet d'informer les proches et de rétablir le contact avec les prisonniers de guerre.

L'AIPG mène donc l'enquête. Un mois après sa requête, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN reçoit des nouvelles : Louis Auguste Alexis MORIN est prisonnier au camp de Soltau, le plus grand camp de prisonniers d'Allemagne.

Le 31 octobre 1918, venant du camp de Cassel, il est transféré au camp de Crossen sur Oder<sup>62</sup>.

Pendant plusieurs mois, Louis Auguste Alexis MORIN ne connaît que la vision des baraques en bois remplies de couches de paille ou de sciure, entourée de fils barbelés de 3 mètres de haut.

Malgré l'Armistice du 11 novembre 1918, il ne rentre chez lui que le 20 janvier 1919.

## **b) Son épouse, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN (1895 – 1962)**



*Berthe Marie « Eugénie » COUTANCIN  
(Source familiale)*

Vendéenne, elle est originaire de Vouillé les Marais, où elle est née le 25 février 1895<sup>63</sup>.

Son père, Pierre Jean Benjamin « Eugène » COUTENCIN, est cultivateur. Il est né le 8 février 1852<sup>64</sup> à Vouillé les Marais. Il décède prématurément le 12 mars 1898<sup>65</sup>, à Vouillé les Marais, à l'âge de 46 ans.

Sa mère, Bérangère Marie « Adèle » PHELIPPON, est servante. Elle est née le 17 mai 1853<sup>66</sup> à Sainte Radégonde des Noyers. Elle décède à l'asile des aliénés de La Roche sur Yon, le 17 octobre 1911, à l'âge de 58 ans.

*J'ai eu beaucoup de difficultés à trouver le décès de Bérangère Marie « Adèle » PHELIPPON : Je savais qu'elle était décédée entre 1898 (vivante au moment du décès de son mari Pierre Jean Benjamin « Eugène » COUTENCIN) et 1916 (décédée au moment du mariage de sa fille Berthe Marie Eugénie COUTANCIN). J'ai donc consulté les tables décennales de décès de Vouillé les Marais et de ses alentours, en vain.*

<sup>62</sup> Se reporter à l'annexe 7

<sup>63</sup> AD 85 en ligne – Vouillé les Marais N 1894 – 1902

<sup>64</sup> AD 85 en ligne – Vouillé les Marais NMD 1851 – 1854

<sup>65</sup> AD 85 en ligne – Vouillé les Marais D 1894 – 1902

<sup>66</sup> AD 85 en ligne – Sainte-Radégonde des Noyers NMD 1849 – 1859

*L'idée me vient de consulter les tables de successions et absences.*

*En effet, ces tables alphabétiques déclinent, pour chaque individu décédé, son identité, son domicile, et surtout la date et le lieu du décès. De plus, ces tables couvrent plusieurs années et plusieurs communes.*

*Je décide donc de consulter en ligne la table des déclarations de successions du bureau de Chaillé les Marais couvrant la période de 1898 et 1914 (2 Q 45).*

*Et voilà ! Je trouve donc que Bérangère Marie « Adèle » PHELIPPON est décédée le 17 octobre 1911 à La Roche sur Yon.*

*J'apprends également qu'aucune déclaration de succession n'a été établie.*

Mariés le 18 avril 1877<sup>67</sup>, à Vouillé les Marais, Pierre Jean Benjamin « Eugène » COUTENCIN et Bérangère Marie « Adèle » PHELIPPON auront 3 autres enfants :

- Eugène Théodore Benjamin COUTANCIN, né le 17 janvier 1878<sup>68</sup> à Vouillé les Marais,
- Eugène Honoré François COUTANCIN, né le 9 mars 1880<sup>68</sup> à Vouillé les Marais,
- Marie Berthe Adèle COUTANCIN, née le 22 novembre 1881<sup>68</sup> à Vouillé les Marais.

En 1911, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN vit au lieu dit Marais l'Abbé, à Marans<sup>69</sup>. Elle est domestique chez Alexandre et Léontine COUZINET, un couple d'exploitants agricoles.

### **c) Leur vie commune (1919 – 1954)**

Louis Auguste Alexis MORIN et Berthe Marie « Eugénie » COUTANCIN ont vu naître 4 enfants :

- **Louise Marie Eugénie MORIN, née le 20 juin 1920<sup>70</sup> à Marans,**
- Yvonne Marie Berthe MORIN, née le 17 avril 1922<sup>71</sup> à Marans,
- Robert Louis Alexis MORIN, né le 15 février 1924<sup>72</sup> à Marans,
- Madeleine Augustine Berthe MORIN, née le 16 mars 1927<sup>73</sup> à Marans.

Au retour de la guerre, l'oncle de Louis Auguste Alexis MORIN, Abraham Alexis Clovis FONTAINE<sup>74</sup> lui loue une de ses propriétés, éloignée du centre ville de Marans, à l'Entôle, la hutte des trois rois, au bord de la Sèvre Niortaise. Ils signent un bail le 29 juillet 1919<sup>75</sup>, pour 9 ans, à raison de 200 francs les deux premières années et 250 francs, les sept autres années. Ainsi, Louis Auguste Alexis MORIN peut cultiver la terre de marais avec son épouse, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN.

Le 17 juin 1930<sup>76</sup>, Louis Auguste Alexis MORIN et Berthe Marie Eugénie COUTANCIN se rendent en l'étude de Maître THUAULT, à Marans. Ils décident d'acheter pour la somme de 800 francs, une pièce de terre labourable de 11 ares environ, au tènement des Bouillouses, à Marans, appartenant à Louis Anselme Albert DURAND, propriétaire. Ce dernier l'a reçu de la succession de sa grand-mère, Marie AUGER.

<sup>67</sup> AD 85 en ligne – Vouillé les Marais M 1870 – 1877

<sup>68</sup> AD 85 en ligne – Vouillé les Marais N 1870 – 1882

<sup>69</sup> AD 17 en ligne – Marans Recensement 1911 (8 M 2 / 143)

<sup>70</sup> Etat civil de la ville de Marans du 20 juin 1920

<sup>71</sup> Etat civil de la ville de Marans du 17 avril 1922

<sup>72</sup> Etat civil de la ville de Marans du 15 février 1924

<sup>73</sup> Etat civil de la ville de Marans du 16 mars 1927

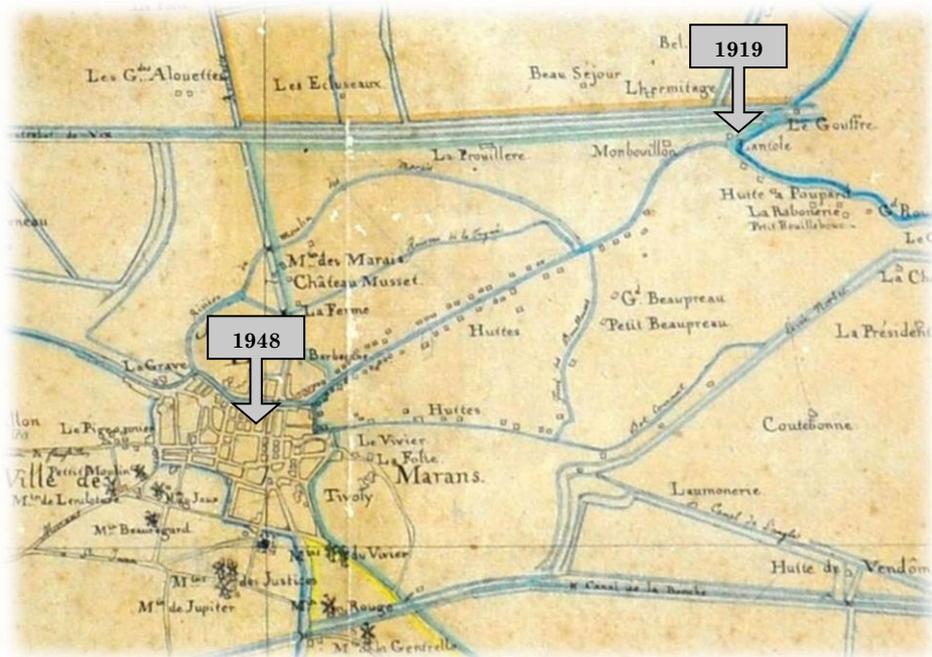
<sup>74</sup> AD 17 – 3 P 2140

<sup>75</sup> AD 17 – 3 Q 4894

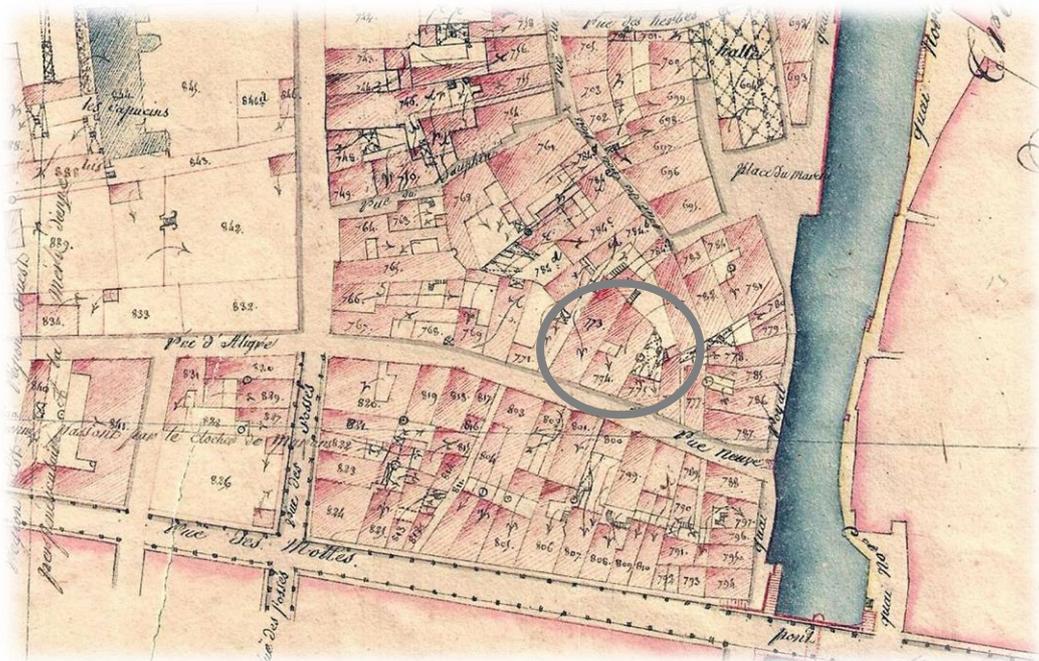
<sup>76</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 2084 / Transcriptions

Le 14 mai 1948<sup>77</sup>, Louis Auguste Alexis MORIN et Berthe Marie Eugénie COUTANCIN décident de quitter les terres du marais pour acheter une maison dans le centre ville de Marans. Ils choisissent celle de Maurice Clément Alexis COUZINET, menuisier et de Jeanne Renée SOULISSE, son épouse, située au n°5 de la rue Neuve (parcelle n°E 774), pour 350.000 francs.

Au rez-de-chaussée, il est possible d'accéder à une chambre, un corridor, une salle à manger, une cuisine, une cour et un hangar. Le premier étage est composé de 3 chambres. Le grenier est au second et dernier étage.



AD 17 en ligne – Cadastre – Tableau d'assemblage (1820) (3 P 5065/01)



Maison de Louis Auguste Alexis MORIN et de Berthe Marie Eugénie COUTANCIN, acquise en 1948  
AD 17 en ligne – Cadastre – Section E1 dite de la Ville (1820) (3 P 5065/53)

<sup>77</sup> AD 17 – 4 Q 4 / 2582 / Transcriptions

Agé de 60 ans, le 22 juillet 1954, Louis Auguste Alexis MORIN entre à l'hôpital de La Rochelle pour une fracture du crâne et du col du fémur<sup>78</sup>. Il s'éteint le lendemain<sup>79</sup>, dans la salle Saint-Martin, où est décédé son père, Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup>, 35 ans auparavant.

Dans un premier temps, le 24 novembre 1954<sup>80</sup>, Maître GAUDINEAU, notaire à Marans, procède à l'inventaire de tous ses biens meubles :

*Ainsi, à la lecture de l'acte, en compagnie du notaire, nous avons le privilège de visiter chaque pièce de la maison de Louis Auguste Alexis MORIN, comme si nous remontions le temps pour une journée en compagnie de sa veuve, Berthe Marie Eugénie COUTANCIN.*

Au rez-de-chaussée, dans la cuisine, nous pouvons y voir une cuisinière en fonte émaillée, un réchaud à gaz, une table, une machine à coudre à pieds « Singer », un réveil, une glace, deux douilles de cuivre, une table rectangulaire recouverte d'une toile cirée et cinq chaises.

En rentrant dans l'arrière cuisine, on remarque une table recouverte d'une toile cirée avec une chaise, deux lampes posées sur un buffet bas dans lequel on peut trouver de la vaisselle, des fourchettes et des couteaux.

Dans la salle à manger, on peut admirer une table avec six chaises autour et son beau buffet assorti, dans lequel on trouve des verres et deux carafons.

Au premier étage, dans la première chambre donnant sur la rue, on aperçoit un lit bateau avec sa paillasse, sa couette, son traversin et son édredon, mais aussi une armoire dans laquelle on trouve du linge de maison (draps, torchons et serviettes de table).

Dans la seconde chambre, on aperçoit un autre lit bateau avec une petite table de nuit. Celui-ci est composé d'un sommier, d'une couette, d'un traversin, d'un oreiller, d'un édredon, d'un couvre pied et d'une couverture de laine. Deux fauteuils et trois chaises sont répartis dans la chambre.

Dans la remise, une brouette, un escabeau, un panier à linge, une baille en zinc, un arrosoir, une scie et divers outils de jardinage s'y trouve rangé.

Dans un second temps, le 15 avril 1955, on procède à sa succession<sup>81</sup>. Louis Auguste Alexis MORIN n'a rédigé aucun testament.

Ses héritiers sont :

- Berthe Marie Eugénie COUTANCIN, sa veuve,
- Yvonne MORIN, sa fille,
- Robert Louis MORIN, son fils,
- Ses deux petites filles, héritières de leur défunte mère, Louise Marie Eugénie MORIN, décédée 5 ans auparavant.

Sa succession se compose :

- D'un salaire dû de 23.000 francs, au titre de son emploi d'employé aux ponts et chaussées ;
- De mobiliers détaillés dans l'inventaire après décès, dressé par Maître GAUDINEAU, notaire à Marans, le 24 novembre 1954 ;
- D'une petite pièce de terre labourable au lieu dit « Les Bouillouses », à Marans ;
- D'une maison située 5 rue Neuve à Marans.

<sup>78</sup> AM La Rochelle – 1 S 902

<sup>79</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 23 juillet 1954

<sup>80</sup> Archives de l'étude des Maîtres ARCOUET-GIRAUDET à Marans

<sup>81</sup> AD 17 – 1845 W 34

Berthe Marie Eugénie COUTANCIN reste veuve jusqu'à sa mort. Le 21 février 1962<sup>82</sup>, elle rend son dernier souffle, à l'Île d'Elle, chez son fils, Robert Louis Alexis MORIN.

### Leur arrière-petite-fille : Louise Marie Eugénie MORIN (1920 – 1950)

#### a) Sa vie de 1920 à 1948

Louise Marie Eugénie MORIN est la fille de Louis Auguste Alexis MORIN et de Berthe Marie « Eugénie » MORIN.

Elle est née le 20 juin 1920<sup>83</sup> à Marans.

Elle part épouser Georges CHATILLON, cuisinier, le 2 mars 1940<sup>84</sup> à La Rochelle.

Une fille naîtra de cette union.

Leur mariage sera de courte durée :

- Georges CHATILLON accuse son épouse, de multiples adultères.
- Louise Marie Eugénie MORIN, accuse son époux d'être violent.



*Louise Marie Eugénie MORIN  
(Source familiale)*

Ainsi, le 23 juillet 1947<sup>85</sup>, le tribunal civil de première instance de La Rochelle prononce leur divorce.

#### b) Son époux, Marcel Maurice MOUILLERON (1920 – 1963)



*Marcel Maurice MOUILLERON  
(Source familiale)*

Issu d'une famille bretonne, Marcel Maurice MOUILLERON naît à La Rochelle, le 10 septembre 1920<sup>86</sup>.

Son père, Ange Marie MOUILLERON, est marin. Il est né le 21 juin 1883<sup>87</sup> à Sarzeau, dans le Morbihan.

Sa mère, Anaïs Lucie LE MOUROUX, est née le 20 janvier 1893<sup>88</sup> à Arzon, également dans le Morbihan.

Mariés le 25 novembre 1911<sup>89</sup>, à La Rochelle, Ange Marie MOUILLERON et Anaïs Lucie LE MOUROUX donneront naissance à 3 autres enfants :

<sup>82</sup> Etat civil de la commune de l'Île d'Elle du 21 février 1962

<sup>83</sup> Etat civil de la ville de Marans du 20 juin 1920

<sup>84</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 2 mars 1940

<sup>85</sup> Mention marginale indiquée sur l'acte de mariage du 2 mars 1940 et AD 17 – 3 U 4 / 460

<sup>86</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 20 septembre 1920

<sup>87</sup> AD 56 en ligne – Sarzeau N 1880 – 1884

<sup>88</sup> AD 56 en ligne – Arzon N 1888 – 1893

<sup>89</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 25 novembre 1911

- Emilienne Marie Ange MOUILLERON, le 26 février 1913<sup>90</sup> à La Rochelle,
- Charles Ange Louis Pascal MOUILLERON, le 7 avril 1914<sup>91</sup> à La Rochelle,
- Louise Jeanne Aimée MOUILLERON, le 4 mai 1915<sup>92</sup> à La Rochelle.

Agé seulement de 11 ans, Marcel Maurice MOUILLERON perd sa mère, Anaïs Lucie LE MOUROUX, le 9 février 1932<sup>93</sup>, à La Rochelle.

2 ans plus tard, le 21 avril 1934<sup>94</sup>, son père, Ange Marie MOUILLERON se remarie avec Marie Ange Félicité LE BLOCH, à La Rochelle.

En 1939, la guerre éclate.

Le 26 octobre 1942<sup>95</sup>, Marcel Maurice MOUILLERON part pour le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) à Wiener Neustadt, en Autriche. Il intègre une usine de locomotives, affectée à la fabrication de fusées V2.

### **c) Leur vie commune (1946 – 1950)**

Depuis septembre 1946<sup>96</sup>, Louise Marie Eugénie MORIN s'est enfuit à Paris avec Marcel Maurice MOUILLERON, cuisinier.

Ils se marient le 2 octobre 1948<sup>97</sup>, à Paris.

Un an plus tard, Louise Marie Eugénie MORIN donne naissance à une petite fille.

Malheureusement, elle décède 18 mois plus tard, laissant son mari et sa fille, le 1<sup>er</sup> décembre 1950<sup>98</sup>, à l'âge de 30 ans.

Marcel Maurice MOUILLERON reste veuf jusqu'à sa mort, le 11 janvier 1963<sup>99</sup>.

---

<sup>90</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 26 février 1913

<sup>91</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 7 avril 1914

<sup>92</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 4 mai 1915

<sup>93</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 9 février 1932

<sup>94</sup> Etat civil de la ville de La Rochelle du 21 avril 1934

<sup>95</sup> SHD de Caen (Recherche par correspondance)

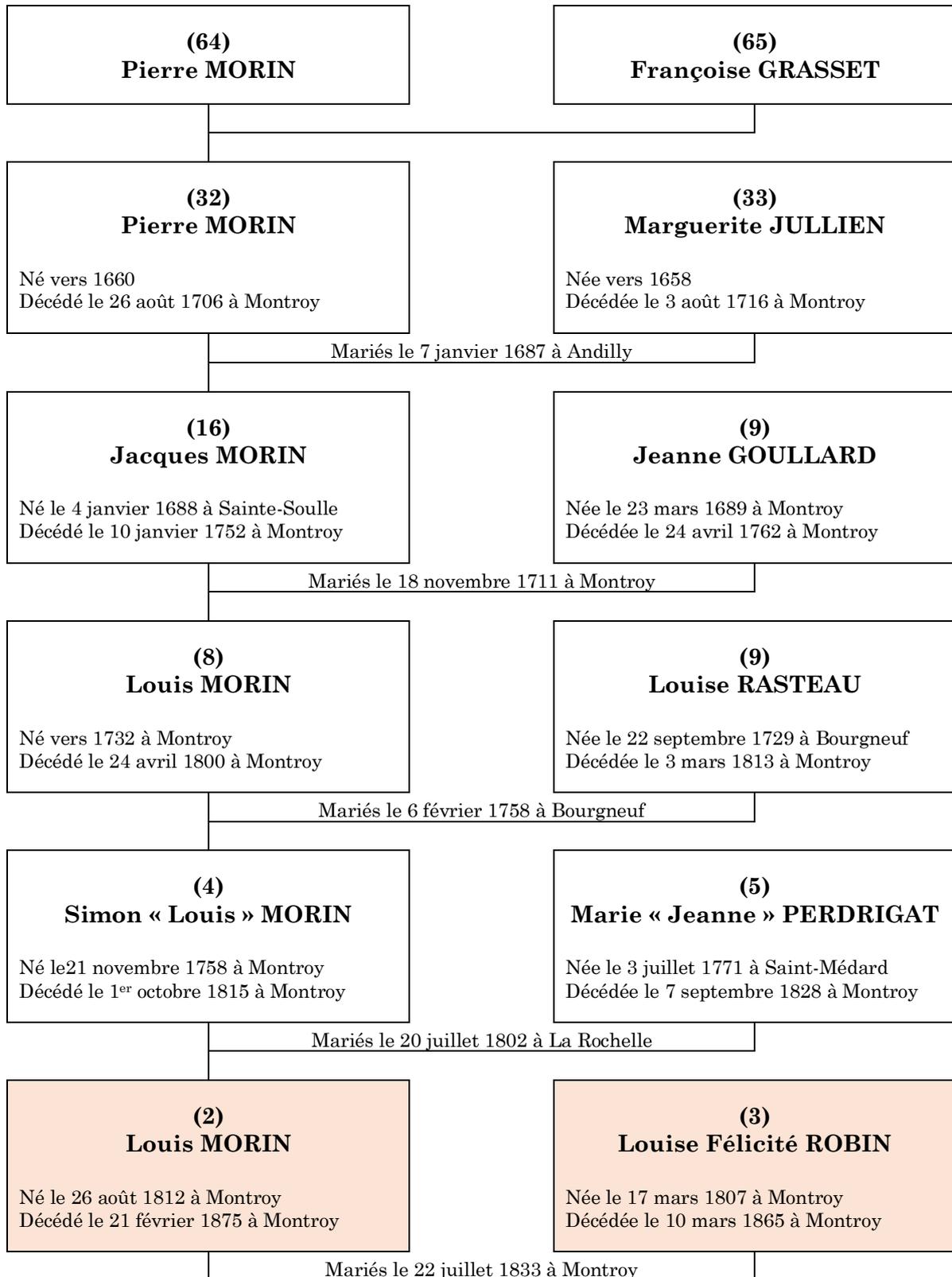
<sup>96</sup> AD 17 – 3 U 4 / 460

<sup>97</sup> Etat civil de la ville de Paris 16<sup>e</sup> du 2 octobre 1948

<sup>98</sup> Etat civil de la ville de Paris 14<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> décembre 1950

<sup>99</sup> Etat civil de la ville de Paris 16<sup>e</sup> du 11 janvier 1963

## L'ascendance de Louis MORIN époux de Louise Félicité ROBIN



## Les parents de Louis MORIN<sup>(2)</sup>

Louis MORIN<sup>(2)</sup> est le fils de Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup>, cultivateur, et de Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>.

### a) Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup> (1758 – 1815)

Le 21 novembre 1758, à Montroy<sup>100</sup>, Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup> naît de l'union de Louis MORIN<sup>(8)</sup> et de Louise RASTEAU<sup>(9)</sup>. Le même jour, il est baptisé par le curé BOISDON, en présence de son parrain, Simon RATEAU, son oncle, et de sa marraine, Marie RENAUD.

Signature de Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup>  
(1802)

Le 6 mai 1787<sup>101</sup>, Maître LANDRIEU, notaire de Bourgneuf, se présente chez Louis MORIN<sup>(8)</sup> pour procéder à la rédaction du contrat de mariage de son fils, Louis MORIN<sup>(4)</sup> avec Suzanne TEXIER. Ainsi, chaque dot rentrera dans la communauté des époux.

La dot de l'épouse est constituée d'un lit et d'un cabinet pour la somme de 120 livres.

La dot de l'époux représente une valeur de 90 livres, décomposée en 2 parties :

- 60 livres
- 30 livres, par la valeur d'une pièce de vigne de 3 cassérons environ, situé au fief des Grois de Rabierre, paroisse de Saint-Médard, seigneurie de Montroy, cédé par Louis MORIN<sup>(8)</sup> et Louise RASTEAU<sup>(9)</sup>, les parents de l'époux, avec l'obligation de remettre 1/8<sup>e</sup> des fruits et 3 livres de rente foncière à chaque « feste de Toussaint », à Joachim DEBAUSSAY, négociant à La Rochelle.

Ainsi, le lendemain, âgé de 28 ans, Louis MORIN<sup>(4)</sup> se présente devant l'église de Montroy, pour épouser en premières noces, Suzanne TEXIER, le 7 mars 1787<sup>100</sup>. Pour l'occasion, les parents de Louis MORIN<sup>(2)</sup> sont présents, ainsi que Jacques et Magdelaine MORIN, son frère et sa sœur, Etienne MORIN et Pierre ROBIN, ses oncles, Simon RATEAU, son parrain et oncle, Louis RATEAU, un autre oncle.

De cette union, sont nés 4 enfants :

- Louis Pierre Jacques MORIN, né le 26 octobre 1788<sup>100</sup> à Montroy,
- Louis Jean Baptiste MORIN, né le 8 avril 1790<sup>100</sup> à Montroy,
- Catherine MORIN, née le 21 août 1792<sup>100</sup> à Montroy,
- Pierre MORIN, né le 4 février 1795<sup>102</sup> à Montroy.

Suzanne TEXIER décède le 28 janvier 1800<sup>102</sup> à Montroy.

Agé de 42 ans, il se retrouve seul avec ses 4 jeunes enfants.

Deux ans plus tard, il épouse Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>, le 20 juillet 1802<sup>103</sup> à La Rochelle, en présence du côté de Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup> : de Jean CROUTON, son beau-frère, Jacques MORIN, son frère, Pierre CHAUVÉAU, son beau-frère et Jean GOULARD, beau-frère de Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>.

<sup>100</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1751 – 1792

<sup>101</sup> AD 17 – 3 E 59/1332 (acte notarié trouvé grâce à la consultation du contrôle des actes 2 C 1230)

<sup>102</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – 1822

<sup>103</sup> AD 17 en ligne – La Rochelle M An X

*J'ai tenté de retrouver un éventuel contrat de mariage entre Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup> et Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup> :*

*Deux choix s'offrent à moi : bureau de La Rochelle (ville où ils se sont mariés) ou bureau de La Jarrie (ils sont tous les deux originaires de communes appartenant à ce canton).*

*J'opte pour le bureau de La Jarrie : Les tables de contrats de mariage sont lacunaires entre l'an III et 1806. Je recherche dans les actes civils publics entre le 10 nivôse an X et le 3 fructidor an X, mais sans résultat.*

*Faute de temps, je n'ai pas pu procéder à d'autres recherches.*

*Prochaine piste : La même recherche sur le bureau de La Rochelle*

Louis « Simon » MORIN<sup>(4)</sup> décède le 1<sup>er</sup> octobre 1815<sup>104</sup> dans sa maison de Montroy, sur la déclaration de son frère, Jacques MORIN, cultivateur, et d'un ami, Jean BOIJEAU, cultivateur.

*Afin de retrouver une éventuelle succession, je consulte la table des successions et absences pour l'année 1815, pour le bureau de La Jarrie. Cette dernière n'existe qu'à partir de 1820. La table des décès de 1813-1825 est non communicable. A tout hasard, Louis « Simon » MORIN a peut être organisé sa « succession », par un testament, une donation... Je m'oriente donc vers les tables correspondantes dans la sous série 3Q : La table des testaments ne commence qu'à partir de 1844. Il existe une table des donations de 1807 à 1819, à consulter sous forme de microfilms ! Je consulte le microfilm 2 Mi 1176 (soit 3 Q 3331). Je retrouve la mention d'une déclaration faite le 6 mars 1816 concernant Louis MORIN. Ce doit être une déclaration de succession car elle a eu lieu 5 mois après son décès. Il est également fait mention d'un testament auprès de Maître LANDRIAU, le 13 germinal de l'An XI.*

*Pour retrouver la déclaration de succession du 6 mars 1816, je recherche la côte dans la sous-série 3Q, section « Déclarations de mutations par décès » : Les déclarations sont lacunaires de 1812 à 1826.*

*Pour retrouver le testament, je recherche la côte dans la série 3E : 3 E 59 / 1348. A mon grand étonnement, un employé de la salle de lecture m'amène une liasse de minutes pas très épaisse pour l'an XI. Effectivement, elle ne comporte que 9 folios ! Bien évidemment, le testament recherché n'y est pas.*

*Malgré tout, le testament a dû être enregistré. Je décide donc de consulter pour le bureau de La Jarrie, les actes civils publics en sous-série 3Q afin d'obtenir un bref résumé de ce testament.*

*Je parcours donc le document du 4 fructidor an X au 4 vendémiaire an XII... Je ne retrouve absolument aucun testament. En revanche, je retrouve par hasard la mention d'un inventaire après décès rédigé par Maître LANDRIAU, le 12 pluviôse an XI, dans le cadre de la communauté de Louis « Simon » MORIN<sup>(4)</sup> et de sa première épouse, Suzanne TEXIER.*

*Les archives notariales de Maître LANDRIAU, pour l'an XI (3 E 59 / 148) possèdent toujours 9 folios, soit 4 actes notariés... Bien évidemment, l'inventaire après décès n'y ait pas...*

## **b) Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup> (1771 – 1828)**

Domiciliée depuis 1799 à La Rochelle, cette aide-servante est originaire de Saint Médard d'Aunis, où elle est née le 3 juillet 1771<sup>105</sup>. Ses parrains et marraines sont respectivement Pierre GELÉ et Marie Jeanne GIGON.

Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup>, cultivateur et Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>, ses parents, se marient le 27 janvier 1766<sup>106</sup> à Saint Médard d'Aunis, en présence de Jean MOUNIER, cousin de l'époux ; Pierre CAILLAUD ; Jean BAUDRY<sup>(22)</sup>, le père de l'épouse, demeurant à Dompierre ; Jacques BAUDRY.

Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> est originaire de Saint-Médard d'Aunis, mais son épouse, Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup> y vit seulement depuis 6 mois environ.

<sup>104</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – 1822

<sup>105</sup> AD 17 en ligne – Saint Médard d'Aunis BMS 1771 – 1777

<sup>106</sup> AD 17 en ligne – Saint Médard d'Aunis BMS 1764 – 1770

De cette union, sont nés 4 autres enfants :

- Jean PERDRIGEAT, né le 19 octobre 1766<sup>107</sup> à Saint-Médard d'Aunis,
- Louis PERDRIGEAT, né le 31 mai 1768<sup>107</sup> à Saint-Médard d'Aunis,
- Louise PERDRIGEAT, née le 18 septembre 1773<sup>108</sup> à Saint-Médard d'Aunis,
- Marie Anne PERDRIGATE, née le 21 avril 1780<sup>109</sup> à Saint-Médard d'Aunis.

Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> décède le 17 janvier 1787<sup>110</sup> à Saint-Médard d'Aunis, âgé seulement de 43 ans. Le lendemain, il est enterré dans le cimetière de la paroisse en présence de son fils, Michel PERDRIJAT et de deux beaux-frères, Jean BEAUDRI et Pierre GODIN.

4 ans plus tard, le 29 août 1791<sup>110</sup>, Jean-Michel PERDRIGEAT, son fils, et Pierre GODIN se réuniront à nouveau pour accompagner une dernière fois, Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>.

*Je remarque qu'un fils est présent pour le décès de ses parents, Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> et Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>. Il se prénomme Michel PERDRIJAT, sur l'un des actes, et Jean-Michel PERDRIGEAT, sur l'autre acte. Je présume que c'est la même personne. Or, je parcourt les registres paroissiaux de Saint-Médard d'Aunis, sur plusieurs décennies. Ma période de recherche va de 1765, soit un an avant le mariage de Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> et de Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>, jusqu'à 1787 inclus (année de décès de Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup>). Je ne retrouve aucune trace d'un baptême au nom de Michel.*

*Curieusement, aucun enfant de cette union porte le prénom du père. Or, à cette époque, d'une façon générale, la coutume était de donner le prénom du père à un de ses enfants, et notamment à l'aîné. Or, Jean PERDRIGEAT, le premier enfant, ne porte pas le prénom de son père.*

*Par conséquent, je pense que Jean PERDRIGEAT est le fameux Michel ou Jean-Michel, présent à l'inhumation de ses parents.*

A leurs morts, leurs enfants sont encore mineurs. C'est Pierre GELLÉ, le parrain de Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>, journalier à Saint-Médard, qui devient leur tuteur.

Le 11 septembre 1791<sup>111</sup>, Pierre GELLÉ prend les choses en main : Il fait appel à Maître BECHAUD, notaire de Saint-Christophe.

Dans un premier temps, en tant que tuteur et représentant des enfants PERDRIGEAT, il décide de vendre les biens issus de la succession de Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> et Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>. En tant que curateur, Jean BOUHIER, journalier, souhaite être présent pour « *veiller à la sûreté et conservation des droits* » des enfants.

Après exposition des biens, la mise en vente commence :

- 2 chaudrons, adjugés à Louis CAILLAUD, journalier de Montroy, pour la somme de 4 livres,
- Une armoire, fermant à clé, et 4 battants de bois de noyer, très vieux, adjugés à Michel PARPAIN, domestique à Saint-Christophe pour la somme de 11 livres et 5 sous,
- De la vaisselle composée de 4 plats, 5 assiettes, 4 cuillères d'étain... à André VITET pour la somme de 4 livres et 15 sous,

<sup>107</sup> AD 17 en ligne – Saint Médard d'Aunis BMS 1764 – 1770

<sup>108</sup> AD 17 en ligne – Saint Médard d'Aunis BMS 1771 – 1777

<sup>109</sup> AD 17 en ligne – Saint Médard d'Aunis BMS 1778 – 1784

<sup>110</sup> AD 17 en ligne – Saint-Médard d'Aunis BMS 1763 – 1792

<sup>111</sup> AD 17 – 3 E 59 / 1363 (acte notarié trouvé grâce au contrôle des actes 2 C 1233)

- Une marmite de fer avec son couvercle, un poëlon, une crémaillère, un fléau à battre le blé... à Louis CRANTON, pour la somme de 4 livres et 10 sous,
  - Une petite armoire avec un petit vaisselier dessus en bois de sapin usé, adjugé à André VITET pour la somme de 3 livres,
  - Une table en bois de sapin, une baratte... à Pierre PARAUD pour la somme de 41 sous,
- [...]

La totalité de la vente a rapporté la somme totale de 93 livres et 6 sous. Pierre GELLÉ doit redonner cette somme aux héritiers à leur majorité.

Ce dernier profite de la vente pour faire l'inventaire des divers titres et papiers des défunts Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> et Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup>, et notamment :

- Le contrat de mariage des défunts, du 27 janvier 1766,
  - Un acte de vente consentie devant Maître DINET, notaire à Benon, par la veuve de Louis RAGONNEAU à Françoise MOUNIER, la mère du défunt Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup>, du 4 septembre 1738,
  - 2 actes de vente consentie devant Maître DINET, à Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup> et Jeanne BAUDRY<sup>(11)</sup> par Pierre LARNAY, l'un le 14 janvier 1742, l'autre le 6 janvier 1744
  - Un acte d'arrentement consenti par Antoine GODIN à Jean-Michel PERDRIGAT<sup>(10)</sup>, devant Maître CHAUVET, le 21 février 1767,
- [...]

Dans un second temps, Pierre GELLÉ met en place un bail à ferme d'une durée de 7 ans pour l'ensemble des biens appartenant aux héritiers mineurs, soit :

- Une maison composée d'une chambre basse seulement, sans plancher, située dans le Haut Bourg de Saint Médard,
- Un pré d'environ  $\frac{3}{4}$  de journal, situé au même lieu,
- 900 ceps de vignes situé au fief Aubeneau à Saint-Médard,
- Un demi-quartier de vigne situé au même fief,
- Une petite pièce de terre avec la possibilité de planter 700 ceps de vignes, située au même fief,
- Un petit pré sans foin pouvant accueillir 500 ceps de vignes environ, situé au fief Chevallier, à Saint-Médard,
- Environ 3 cassérons de vignes, situé au fief Rigaud, à Saint-Médard,
- 1200 ceps de vignes, situés au fief Manigaud, à Saint-Médard,
- Un pré situé au même fief,
- Une petite pièce de terre avec la possibilité de planter 900 ceps de vigne, située au même fief.

A l'issue d'une grande messe, à la porte de l'église de Saint-Médard, Maître BECHAUD annonce publiquement les conditions de ce bail à ferme. Jean-Baptiste MOUNIER, marchand de Saint-Médard, mais aussi le parrain de Jean PERDRIGEAT, et Jean BOUHIER, journalier, sont vivement intéressés. Les enchères commencent à 12 livres pour Jean-Baptiste MOUNIER. On entend 15 livres, par Jean BOUHIER... puis, 18 livres de l'autre côté... 21 livres... 24 livres... 27 livres... 29 livres... 30 livres ! Maître BECHAUD accorde le bail à ferme à Jean BOUHIER, pour 30 livres par an pendant 7 années consécutives, mais sous le cautionnement de Jean-Baptiste MOUNIER...

Revenons à Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>. Veuve, elle partira 13 ans après le décès de son mari, Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup>, le 7 septembre 1828<sup>112</sup> à Montroy, suite à la déclaration de Jean GOULARD, son beau-frère, et sur celle du voisin de la défunte, Jean GIGON.

<sup>112</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1823 – 1863

*Malgré la consultation des tables décennales de naissances de La Rochelle, Montroy et Saint Médard d'Aunis, de 1802 à 1815, je ne retrouve aucun autre enfant pour Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup> et Marie « Jeanne » PERDRIGEAT<sup>(5)</sup>, en dehors de Louis MORIN<sup>(2)</sup>.*

*Je décide de consulter les déclarations de successions de Simon « Louis » MORIN et de Marie « Jeanne » PERDRIGEAT pour tenter de retrouver d'autres enfants en tant qu'héritiers.*

*Simon « Louis » MORIN est décédé le 1<sup>er</sup> octobre 1815 : Les tables de successions sont lacunaires.*

*Marie « Jeanne » PERDRIGEAT est décédée le 7 septembre 1828. Je décide de consulter les tables de successions et absences du 1825 à 1838 (3 Q 3318) : Le registre est en mauvais état et donc non communicable...*

*Je décide de parcourir les actes de mutation par décès : impossible ! Il y a des lacunes entre 1812 et 1826 et entre 1828 et 1832.*

## Les parents de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>

Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> est la fille de Pierre ROBIN<sup>(6)</sup>, cultivateur, et de Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup>.

### a) Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> (1758 – 1818)

Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> naît le 13 décembre 1758<sup>113</sup> à Montroy, de l'union de Vincent ROBIN<sup>(12)</sup>, journalier et de Magdeleine ROBIN<sup>(13)</sup>. Son parrain est Pierre DRAUD, sa marraine est Marie ROUSSEAU.



*Tour Saint Barthélémy*

A l'âge de 30 ans, le 24 janvier 1789<sup>114</sup>, Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> et Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup> se rendent à l'étude de Maître LANDRIEU, à Bourgneuf, afin de signer une promesse de mariage, dans laquelle ils se promettent de s'unir, sans faute de quoi, des dommages et intérêts peuvent être réclamés à l'un ou à l'autre.

Puis, 16 jours plus tard, sans contrat de mariage, il épouse Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup>, le 9 février 1789<sup>115</sup> à La Rochelle dans la paroisse Saint Barthélémy. A cette occasion, les pères respectifs des époux sont présents, accompagnés de Louis RICOCHON et Louise ROBIN, son épouse, beau-frère et sœur de Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> ; Jean ROULLET, frère de Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup> ; François FUMOLEAU, cousin de l'épouse ; Marie AUDINEAU, Marie PINET, Marie MESTURAS et bien d'autres encore.

De cette union, sont nés 7 autres enfants :

- Pierre Jean ROBIN, le 29 décembre 1789<sup>113</sup> à Montroy,
- Louis ROBIN, le 29 décembre 1791<sup>113</sup> à Montroy,
- Mathias Cristophe ROBIN, le 16 octobre 1793<sup>116</sup> à Montroy,
- Catherine ROBIN, le 18 décembre 1794<sup>116</sup> à Montroy,
- Jeanne ROBIN, le 8 décembre 1795<sup>116</sup> à Montroy,

<sup>113</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1751 – 1792

<sup>114</sup> AD 17 – 3 E 59 / 1334 (acte notarié trouvé grâce aux contrôles des actes 2 C 1231)

<sup>115</sup> AD 17 en ligne – La Rochelle Paroisse Saint Barthélémy BMS 1789

<sup>116</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – An IV

- François ROBIN, le 11 septembre 1798<sup>117</sup> à Montroy,
- Marie ROBIN, le 19 mai 1804<sup>117</sup> à Montroy.

Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> décède le 23 septembre 1818<sup>117</sup> à Montroy, âgé de 59 ans, suite à la déclaration de Jean BOJEAU, son voisin laboureur (également ami de Louis « Simon » MORIN<sup>(4)</sup>), et de Jean DURAT, vigneron.

*Afin de retrouver une éventuelle succession, j'ai eu les mêmes soucis et le même parcours de recherche que pour Louis « Simon » MORIN<sup>(4)</sup> : Table de successions et absences existante qu'à partir de 1820, table des décès de 1813-1825 non communicable, table des testaments existante à partir de 1844, consultation des table des donations de 1807 à 1819... Ainsi, je consulte le microfilm 2 Mi 1176 (soit 3 Q 3331). Je relève une déclaration rédigée en date du 16 décembre 1818. Or, les « déclarations de mutations par décès » sont lacunaires de 1812 à 1826...*

### **b) Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup> (1762 – 1835)**

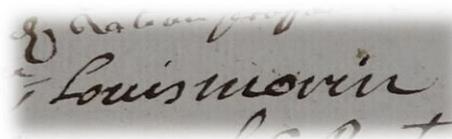
Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup> est originaire de Lagord, où elle est née le 26 octobre 1762<sup>118</sup>. Son parrain est Jean CASSERON, laboureur, et sa marraine, la « veuve » Marie Roger. Elle est fille de Pierre ROULLET<sup>(14)</sup> laboureur et de Susanne BARBARIN<sup>(15)</sup>.

Marie Suzanne ROULET<sup>(7)</sup> rejoint son mari, Pierre ROBIN<sup>(6)</sup> le 11 décembre 1835<sup>119</sup>, à Montroy, à l'âge de 73 ans, sur la déclaration de 2 voisins, Jean-Baptiste MARCHESSAU et Henry MATHÉ.

## **Les grands-parents de Louis MORIN<sup>(2)</sup> :** **Louis MORIN<sup>(8)</sup> et Louise RASTEAU<sup>(9)</sup>**

### **a) Louis MORIN<sup>(8)</sup> (vers 1732 – 1800)**

Louis MORIN<sup>(8)</sup>, laboureur, est né vers 1732<sup>120</sup> à Montroy. Il est fils de Jacques MORIN<sup>(16)</sup>, laboureur et de Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup>.



*Signature de Louis MORIN<sup>(8)</sup>  
(1758)*

### **b) Louise RASTEAU<sup>(9)</sup> (1729 – 1813)**

Louise RASTEAU<sup>(9)</sup> naît à Bourgneuf, le 22 septembre 1729<sup>121</sup>. Ses parrain et marraine sont Pierre et Louise CAILLEAU. Elle est la fille d'un tonnelier, Estienne RASTEAU<sup>(18)</sup> et de Marie Catherine CAILLEAU<sup>(19)</sup>. Ces derniers rédigent un contrat de mariage devant Maître DINET, notaire à Bourgneuf, le 13 janvier 1727<sup>122</sup>.

Puis, ils se marient le 17 février 1727<sup>121</sup> à Bourgneuf.

Ils donnent naissance à 4 autres enfants :

- Estienne RASTEAU, le 5 janvier 1728<sup>121</sup> à Bourgneuf,

<sup>117</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – 1822

<sup>118</sup> AD 17 en ligne – Lagord BMS 1761 – 1770

<sup>119</sup> AD 17 en ligne – Montroy D 1823 - 1863

<sup>120</sup> Impossible de retrouver son baptême car les registres paroissiaux de Montroy sont lacunaires de 1728 à 1737

<sup>121</sup> AD 17 en ligne – Bourgneuf BMS 1700 – 1734

<sup>122</sup> AD 17 – 3 E 59 / 897 (acte notarié trouvé grâce aux contrôle des actes 2 C 1149)

- Simon RASTEAU, le 21 octobre 1731<sup>123</sup> à Bourgneuf,
- Louis RASTEAU, le 16 mars 1737<sup>124</sup> à Bourgneuf,
- Marie Magdelaine RASTEAU, le 5 mai 1740<sup>124</sup> à Bourgneuf.

Après une assez longue existence pour l'époque, Estienne RASTEAU<sup>(18)</sup> s'éteint le 14 septembre 1774<sup>125</sup>, âgé de 87 ans. Pour son enterrement, ses fils, Etienne, Simon et Louis sont présents. Marie Catherine CAILLEAU<sup>(19)</sup> le suit, 3 ans plus tard, le 5 février 1777<sup>125</sup>, à l'âge de 80 ans. Ses enfants, Etienne, Simon, Louis, Louise<sup>(9)</sup> et Magdeleine l'accompagnent une dernière fois.

### c) Leur vie commune de 1758 à 1800

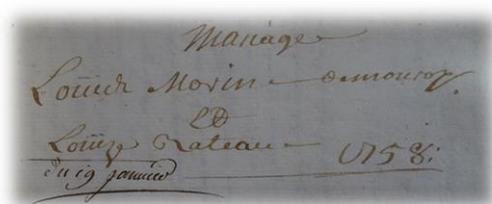
Louis MORIN<sup>(8)</sup> épouse Louise RASTEAU<sup>(9)</sup>, le 6 février 1758<sup>124</sup> à Bourgneuf, assistée d'Etienne et Pierre RENOUE, du côté de l'époux et du père et du frère de l'épouse, Simon RATEAU.

*J'ai voulu retrouver un éventuel contrat de mariage :*

1. Le contrôle des actes du bureau de La Jarrie est lacunaire entre 1757 et 1760.
2. Il n'existe pas de tables de contrats de mariage pour le bureau de La Jarrie sous l'Ancien Régime.
3. J'ai donc recensé les notaires en exercice en 1758, sur Bourgneuf, susceptibles d'avoir pu rédiger un contrat de mariage, ainsi que la cote des liasses :
  - Maître CHAUVET (3 E 59 / 976),
  - Maître RULLIER (3 E 59 / 1028),
  - Maître DESAYVRE (3 E 59 / 1140).

*Par chance, je retrouve le contrat de mariage chez Maître CHAUVET.*

Quelques jours auparavant, le 19 janvier 1758<sup>126</sup>, Maître CHAUVET, notaire, se rend chez les parents de Louise RASTEAU<sup>(9)</sup>, Estienne RASTEAU<sup>(18)</sup> et Marie Catherine CAILLEAU<sup>(19)</sup>, pour la rédaction d'un contrat de mariage.



Extrait du contrat de mariage du 19 janvier 1758  
(3 E 59 / 976)

D'une part, le régime matrimonial consenti est la communauté universelle, par ses mots :

« [...] *Convenus et accordés, communs et par moitié, en tous les biens meubles et effets qu'ils ont de présents et en tous et chacuns les autres de pareille nature acquets et conquests immeubles qu'ils feront et acquieront pendant et constant leurs d[it]s futur mariages [...]* ».

D'autre part, la dot de Louise RASTEAU<sup>(9)</sup> est également un « *avancement d'hoirie* ». Son frère, Estienne RASTEAU, a déjà bénéficié d'une avance sur héritage de 80 livres, lors de son mariage avec Catherine FOUCAUD. Ainsi, leurs parents souhaitent être équitables auprès de leurs enfants. Pour la même valeur, Louise RASTEAU<sup>(9)</sup> bénéficie d'un demi-quartier de vigne, situé à Périgny.

De son côté, Louis MORIN<sup>(8)</sup> apporte 30 livres à la communauté. Cette somme vient de la succession de son père, Jacques MORIN<sup>(16)</sup>.

<sup>123</sup> AD 17 en ligne – Bourgneuf BMS 1700 – 1734

<sup>124</sup> AD 17 en ligne – Bourgneuf BMS 1734 – 1768

<sup>125</sup> AD 17 en ligne – Bourgneuf BMS 1769 – 1783

<sup>126</sup> AD 17 – 3 E 59 / 976

4 enfants naissent de cette union :

- **Simon « Louis » MORIN<sup>(4)</sup>, le 21 novembre 1758<sup>127</sup> à Montroy,**
- Jacques MORIN, le 18 mars 1761<sup>127</sup> à Montroy,
- Catherine MORIN, le 17 mars 1765<sup>127</sup> à Montroy,
- Magdeleine MORIN, le 18 février 1768<sup>127</sup> à Montroy.

Louis MORIN<sup>(8)</sup> décède le 24 avril 1800<sup>128</sup> à Montroy, âgé d'environ 68 ans, à la suite de la déclaration de Jacques MORIN, son fils, accompagné de Jean CROUTON et de Pierre RENAUD.

Louise RASTEAU<sup>(9)</sup> rejoint son époux 13 ans plus tard, le 3 mars 1813<sup>128</sup>, à l'âge de 83 ans, sur la déclaration de Pierre CHAUVÉAU, un ami et, Elie Louis CHAGNAUD, son neveu garde-champêtre.

## Les arrière-grands-parents de Louis MORIN<sup>(2)</sup> : Jacques MORIN<sup>(16)</sup> et Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup>

### a) Jacques MORIN<sup>(16)</sup> (1688 – 1752)



Signature de Jacques MORIN<sup>(16)</sup>  
(1725)

Jacques MORIN<sup>(16)</sup>, laboureur, est né le 4 janvier 1688<sup>129</sup> à Sainte-Soulle. Son parrain est Jacques RONDEAU, sa marraine, Anne MORIN. Il est fils de Pierre MORIN<sup>(32)</sup>, laboureur à bras et Marguerite JULLIEN<sup>(33)</sup>.

Il épouse Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup>, le 18 novembre 1711<sup>130</sup> à Montroy, en présence de son père, Pierre MORIN<sup>(32)</sup>, Jean BEGUIN, son oncle et Jean ROCHÉ.

*J'ai voulu retrouver un éventuel contrat de mariage :*

1. *J'ai souhaité consulter le contrôle des actes pour le bureau de La Jarrie : Impossible : Lacunes de 1708 à 1712.*
2. *Il n'existe pas de tables de contrats de mariage pour le bureau de La Jarrie, sous l'Ancien Régime.*
3. *J'ai donc recensé les notaires aux alentours de Montroy : Je n'en retrouve qu'un :*  
*- Maître DUBOIS, notaire à Sainte-Soulle, Montroy et Saint-Médard de 1702 à 1721 : Lacunes de 1706 à 1713.*

12 enfants naissent de cette union :

- Jacques MORIN, le 29 janvier 1713<sup>130</sup> à Montroy,
- Pierre MORIN, le 19 février 1714<sup>130</sup> à Montroy,
- Catherine MORIN, le 18 mai 1715<sup>130</sup> à Montroy,
- Françoise MORIN, le 8 février 1717<sup>130</sup> et décédée le 16 octobre 1717<sup>130</sup> à Montroy,
- Pierre MORIN, le 30 mai 1718<sup>130</sup> et décédé le 3 septembre 1718<sup>130</sup> à Montroy,
- François MORIN, le 4 août 1719<sup>130</sup> à Montroy,

<sup>127</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1751 – 1792

<sup>128</sup> AD 17 en ligne – Montroy NMD 1793 – 1822

<sup>129</sup> AD 17 en ligne – Sainte-Soulle BMS 1674 – 1691

<sup>130</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1669 – 1750

- Jeanne MORIN, le 18 décembre 1720<sup>131</sup> et décédée le 3 novembre 1721<sup>131</sup> à Montroy,
- Louis MORIN, le 11 octobre 1722<sup>131</sup> et décédé le 12 avril 1723<sup>131</sup> à Montroy,
- Estienne MORIN, né le 4 février 1724<sup>131</sup> à Montroy,
- Félix MORIN, le 29 juillet 1725<sup>131</sup> et décédé le 9 juin 1726<sup>131</sup> à Montroy,
- Louis MORIN, le 14 mai 1727<sup>131</sup> et décédé le 1<sup>er</sup> octobre 1728<sup>131</sup> à Montroy,
- **Louis MORIN<sup>(8)</sup>, vers 1732<sup>132</sup> à Montroy.**

Agé de 64 ans, Jacques MORIN<sup>(16)</sup> décède le 10 janvier 1752<sup>133</sup> à Montroy. A son enterrement, dès le lendemain, parmi d'autres parents et amis, ses fils, Jacques, Etienne et Louis<sup>(8)</sup>, son gendre Pierre ROBIN et son neveu, Jacques COUTAUD l'accompagnent pour un dernier au revoir.

A son décès, le curé BOUTET indique que Jacques MORIN<sup>(16)</sup> est « *marchand et fabriqueur* ».

Il devait surement faire partie du conseil de fabrique de la paroisse de Montroy, chargé de l'administration des biens et des revenus de l'église.

### **b) Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup> (1689 – 1762)**

Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup> naît à Montroy, le 23 mars 1689<sup>131</sup>. Son parrain est Gille GOULLARD, son oncle, et sa marraine, Marie BETREAU. Elle est la fille d'un laboureur, Jacques GOULARD<sup>(34)</sup> et de Jeanne PITARD<sup>(35)</sup>. Ces derniers se marient le 16 janvier 1684<sup>131</sup> à Montroy, en présence d'André et Gyle GOULARD, les frères de Jacques GOULARD<sup>(34)</sup>, Jeanne GOULARD, sa sœur, Marguerite RENARD<sup>(71)</sup>, la mère de Jeanne PITARD<sup>(35)</sup>, Pierre PITTARD, Margueritte et Elizabeth PITTARD, les frères et sœurs de l'épouse.

Ils donnent naissance à 5 autres enfants, exclusivement des filles :

- Margueritte GOULARD, le 28 février 1685<sup>131</sup> à Montroy,
- Marie Anne GOULARD, le 12 octobre 1686<sup>131</sup> à Montroy,
- Suzanne GOULLARD, le 21 mai 1692<sup>131</sup> à Montroy,
- Catherine GOULARD, le 9 avril 1699<sup>131</sup> à Montroy,
- Catherine GOULARD, le 10 avril 1704<sup>131</sup> à Montroy.

Jacques GOULARD<sup>(34)</sup> s'éteint le 13 novembre 1723<sup>131</sup> à Montroy, à l'âge d'environ 71 ans, selon son acte de sépulture.

Sa fille, Jeanne GOULLARD<sup>(17)</sup> décède le 24 avril 1762<sup>133</sup> à Montroy, âgée de 73 ans. A son inhumation, Etienne, Louis et Jacques MORIN, Pierre ROBIN et Pierre ARNOULT l'accompagnent pour lui dire adieu.

### **Les arrière-arrière-grands-parents de Louis MORIN<sup>(2)</sup> : Pierre MORIN<sup>(32)</sup> et Marguerite JULLIEN<sup>(33)</sup>**

Pierre MORIN<sup>(32)</sup>, laboureur à bras, est né vers 1660<sup>134</sup>. Il est le fils de Pierre MORIN<sup>(64)</sup> et Françoise GRASSET<sup>(65)</sup>.

<sup>131</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1669 – 1750

<sup>132</sup> Impossible de retrouver son baptême car les registres paroissiaux de Montroy sont lacunaires de 1728 à 1750

<sup>133</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1737 – 1792

<sup>134</sup> Calculé en fonction de l'âge indiqué sur son acte de sépulture AD 17 en ligne – Montroy BMS 1669 – 1750. Or, les registres paroissiaux commencent qu'à partir de 1669.

Il épouse Marguerite JULLIEN<sup>(33)</sup>, le 7 janvier 1687<sup>135</sup> à Andilly, en présence de son père, de son frère, Barthélémy MORIN, Laurent et Pierre MORIN, ses cousins, Simon RAGER, Urbain BAUCHER et Jacques BONET.

*J'ai réussi à retrouver ce mariage grâce à la consultation d'arbres en ligne via Geneanet©.*

4 enfants naissent de cette union :

- **Jacques MORIN<sup>(16)</sup>, le 4 janvier 1688<sup>136</sup> à Sainte-Soulle,**
- Paul MORIN, le 2 juillet 1696<sup>137</sup> et décédé le 25 août 1696<sup>137</sup> à Montroy,
- Renée MORAIN, le 6 octobre 1697<sup>137</sup> et décédée le 13 novembre 1697<sup>137</sup> à Montroy,
- Marie MORIN, le 20 janvier 1699<sup>137</sup> et décédée le 21 janvier 1699<sup>137</sup> à Montroy.

*Entre 1688 et 1696, malgré des recherches sur Geneabank©, Filae© et Geneanet©, je ne retrouve pas d'autres enfants pour ce couple dans les paroisses environnantes d'Andilly, Sainte-Soulle et Montroy.*

Marguerite JULLIEN<sup>(33)</sup> est la fille de Jean JULLIEN<sup>(66)</sup> et de Jeanne BIRAUD<sup>(67)</sup>. Elle décède le 3 août 1716<sup>137</sup> à Montroy, âgée d'environ 58 ans. Jacques<sup>(16)</sup> et Pierre MORIN, ses fils, sont présents pour son enterrement.

Pierre MORIN<sup>(32)</sup> s'éteint le 26 août 1706<sup>137</sup> à Montroy âgé d'environ 46 ans. Son père était présent, ainsi que son fils Jacques MORIN<sup>(16)</sup>, Jean BEGUIN, son beau-frère et Jean ROCHER.

---

<sup>135</sup> AD 17 en ligne – Andilly BMS 1675 – 1700

<sup>136</sup> AD 17 en ligne – Sainte-Soulle BMS 1674 – 1691

<sup>137</sup> AD 17 en ligne – Montroy BMS 1669 – 1750

## Conclusion

---

Ce mémoire est, dans un certain sens, la conclusion du Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des familles.

Il m'a permis de rencontrer quelques ancêtres, d'apprendre à les connaître et de comprendre une partie de leur vie.

Auparavant, lorsque je recherchais mes ancêtres dans un dépôt d'archives, j'avais cette impression de rentrer en salle de lecture avec une lampe de poche à la main : Quelques fonds d'archives m'étaient familiers, mais d'autres m'étaient inconnus et me semblaient compliqués voire même impossible d'accès.

Aujourd'hui, j'ai accès à l'interrupteur et je peux allumer la lumière dans la salle de lecture. Tout est plus clair. Une interrogation ? Un doute ? Je sais me diriger vers la ou les source(s) d'archives nécessaires pour m'éclairer.

Mes connaissances acquises tout au long de ma formation m'ont permis de prendre confiance en moi et de développer ma persévérance et ma ténacité dans mes recherches. Ainsi, je « jongle » avec les archives avec grand plaisir pour faire parler et revivre mes ancêtres.

Pourtant, ce mémoire est seulement le début d'une grande aventure.

Aujourd'hui, beaucoup de questions restent en suspens, faute de temps.

J'aimerais continuer mon voyage dans le temps :

- Au XIXe siècle :
  - o Continuer à parcourir les délibérations des conseils municipaux : C'est une source d'informations très riche. On rentre dans le quotidien des habitants de Montroy.
  - o Retrouver le dossier relatif à la construction de la salle des fêtes de Montroy avec peut-être des informations et des photos de la maison de Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>, acquise en 1848.
- Sous l'Ancien Régime :
  - o Retrouver des informations sur Jacques MORIN et sa fonction de *fabriqueur*, notée dans son acte de sépulture.
  - o Continuer à consulter et dépouiller le contrôle des actes, en quête d'autres références d'actes notariés, sous l'Ancien Régime.
  - o Prendre le temps de bien consulter l'insinuation et partir à la recherche d'actes concernant Pierre MORIN<sup>(32)</sup>, Marguerite JULLIEN<sup>(33)</sup>, leurs frères et sœurs ainsi que leurs parents respectifs et pourquoi pas espérer remonter une génération supplémentaire !
  - o Etc...

Affaire à suivre...

## Lexique

---

AD	Archives Départementales
AM	Archives Municipales
B	Baptême
BMS	Baptêmes, Mariage, Sépulture (trouvés dans les registres paroissiaux)
Casseron	Unité de mesure agraire utilisée sous l'Ancien Régime, en Aunis, représentant le quart d'un arpent de terre, soit environ 8,54 ares
D	Décès
M	Mariage
N	Naissance
NMD	Naissances, Mariage, Décès (trouvés dans les registres d'état civil)
PM	Promesses de mariage
Quereux	Nom, à la Rochelle, d'une place nue, sorte de cour non fermée, entre une maison et la voie publique
S	Sépulture
SHD	Service Historique de la Défense
TD	Tables Décennales
Velte	Unité de mesure pour des liquides représentant 7,6 litres

# Annexe 1

## L'acte de mariage de Louis MORIN et de Louise Félicité ROBIN

**MARIAGE** de Louis Morin et Louise Félicité Robin

L'an mil huit cent trente-trois le vingt deux du mois de juillet sur les dix heures du matin pardevant Nous Jacques Boixen adjoint

Officier de l'Etat-civil de la commune de Montroy canton de la Prairie département de la Charente-Inférieure, sont comparus, pour contracter mariage,

D'une part, Louis Morin profession d'agriculteur  
 âgé de vingt ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance en date du vingt six août mil huit cent deux extrait du Registre de cette Commune domicilié à Montroy  
 fils légitime de son Louis Morin & cad. en cette Commune le vingt sept août mil huit cent quinze de son vivant  
 profession d'agriculteur demeurant à Montroy  
 et de Jeanne Perréjot de cad. en cette Commune le huit septembre mil huit cent vingt deux de son vivant  
 profession d'agriculteur demeurant à Montroy

D'autre part, Louise Félicité Robin profession d'agriculteur  
 âgée de vingt six ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance en date du dix sept de l'an mil huit cent sept extrait du Registre de cette Commune domiciliée à Montroy  
 fille légitime de son Pierre Robin de cad. en cette Commune le vingt quatre septembre mil huit cent dix huit de son vivant  
 profession d'agriculteur demeurant à Montroy  
 et de Suzanne Roulet présentement demeurant à Montroy  
 profession d'agriculteur demeurant à Montroy

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre Maison commune, le trois juin sept juillet trois en cette Commune

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé : du Mariage, avons demandé aux futurs Epoux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons, au nom de la Loi, que Louis Morin et Louise Félicité Robin sont unis en mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Louis Pierre Caillaud beau-père de la future  
 âgé de trente six ans, demeurant à Montroy profession d'agriculteur  
 de Pierre Robin beau-père de la future  
 à Montroy profession d'agriculteur  
 de Joseph Louis Vincent Jean ou Baupère de futur  
 à Montroy profession d'agriculteur  
 et de Joseph Jean ou Baupère de futur  
 à Montroy profession d'agriculteur

Lesquels, après qu'il leur en a aussi été fait lecture, ont signé Louis Morin Louise Robin Pierre Robin Suzanne Caillaud  
 Louis Pierre Caillaud  
 J. Boixen adjoint

## TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE

### **Mariage de Louis MORIN et Louise Félicité ROBIN**

L'an mil huit cent trente trois le vingt deux du mois de juillet  
Sur les dix heures du matin pardevant Nous Jacques Boisdon adjoints  
Officier de l'Etat-civil de la commune de Montroy canton de La Jarrie  
Département de la Charente-Inférieure, sont comparus, pour contracter mariage,

#### **D'une part, Louis Morin, profession d**

Agé de vingt ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance  
En date du vingt six aoust mil huit cent douze  
Extrait du Registre de cette commune  
Domicilié à Montroy  
Fils légitime de feu Louis Morin, décédé en cette commune, le deux septembre mil huit cent quinze de son vivant  
Profession de cultivateur, demeurant à Montroy,  
Et de Janne Perdrijat, décédé en cette commune, le huit septembre mil huit cent vingt huit, de son vivant  
Sans profession, demeurant à Montroy, lequel ses pères et mères étant décédé ainsi que les ayeuls et ayeules  
A été otorisé par le conseil de famille, extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de La Jarrie, arrondissement de  
La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, enregistré à La Jarrie, le dix huit juillet dernier par Caneche, l'expetion signé Sorlin, greffier,  
Aussi autorisé par Jean Goulard son oncle présent donnent son consentement

#### **D'autre part, Louise Félicité Robin, majeure,**

Agée de vingt six ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance  
En date du dix sept du mois de mars l'an mil huit cent sept  
Extrait du Registre de cette commune  
Domiciliée à Montroy,  
Fille légitime de feu Pierre Robin, décédé en cette commune, le vingt quatre septembre mil huit cent dix huit, de son vivant  
Profession de cultivateur, demeurant à Montroy  
Et de Susanne Roulet, présent, donnent son consentement, âgée de soixante douze ans,  
Sans profession, demeurant à Montroy

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, le trois juin, sept juillet dernier en cette commune.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après

Avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil,

Intitulé : du *Mariage*, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ;

Chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons, au nom de la Loi, que Louis Morin et Louise Félicité

Robin

Sont unis en mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence Louis Pierre Caillau, beau frère de la future,

Agé de trente six ans, demeurant à Montroy, profession de cultivateur ;

De Pierre Robin, frère de la future, âgé de quarante quatre ans, demeurant

A Montroy, profession de cultivateur ;

De Goulard Vincent François, beau frère du futur, âgé de quarante un ans, demeurant

A Montroy, profession de cultivateur ;

Et de Goulard Jean, oncle du futur, âgé de cinquante trois ans, demeurant

A Montroy, profession de cultivateur.

Lesquels, après qu'il leur en a aussi été fait lecture, ont signé sauf Louis Morin, Louise Robin, Pierre Robin, Susanne Roulet

Jean Goulard on déclaré ne savoir signé et aussi l'otorisation (sic) de Jean Goulard autorise Louis Morin a déclaré ne savoir signé

Approuve le mot cinquante sept refait

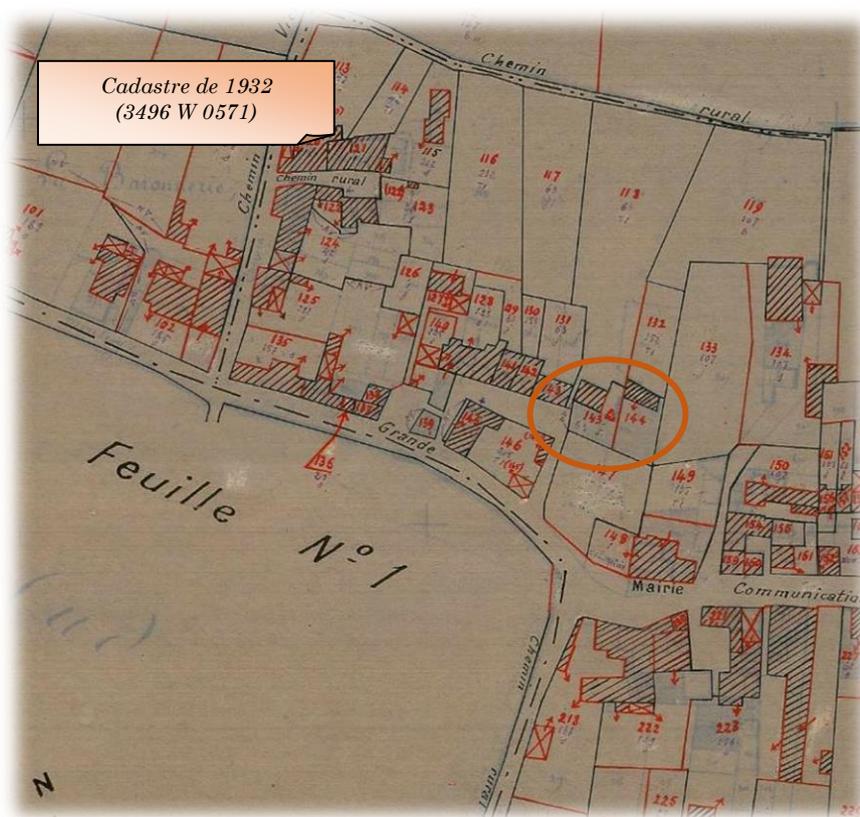
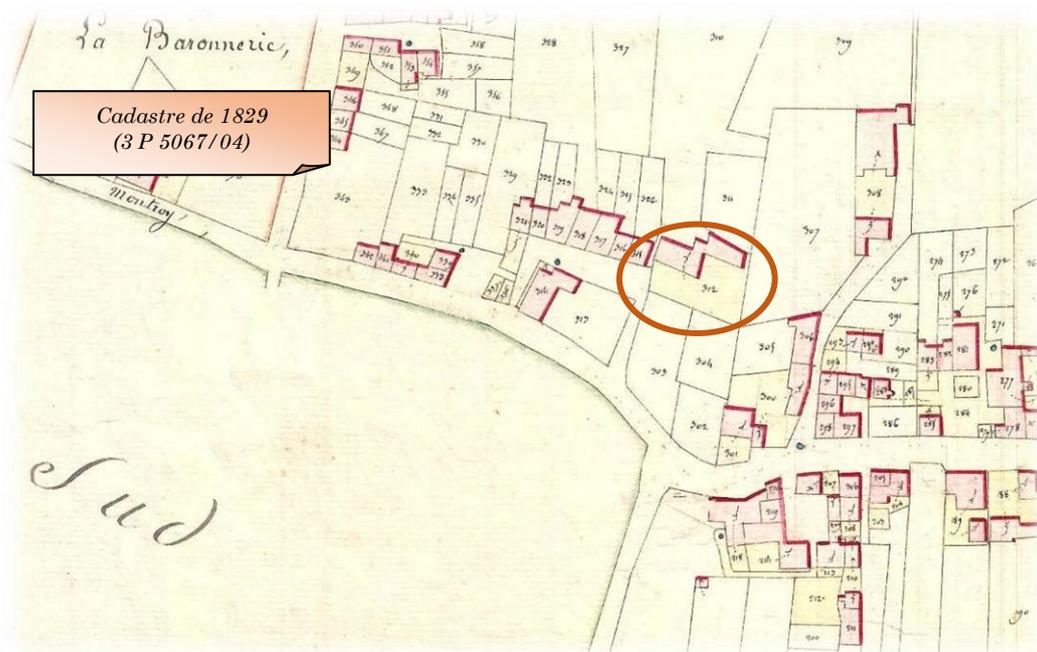
Louis Pierre Caillaud

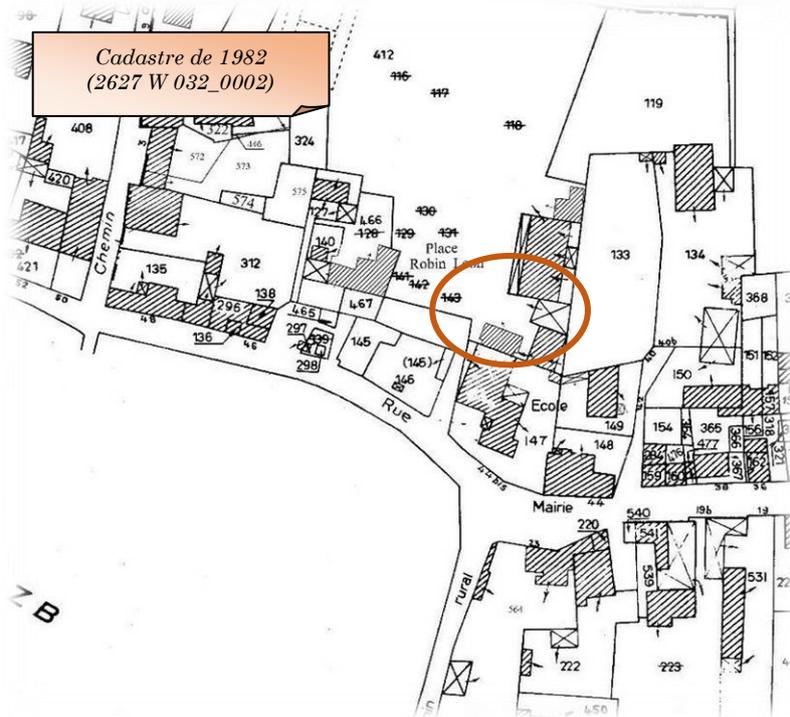
Goullard

J<sup>e</sup> Boisdon, adjoin

## Annexe 2

### La maison de Louis MORIN<sup>(2)</sup> et de Louise ROBIN<sup>(3)</sup>, au fil du temps







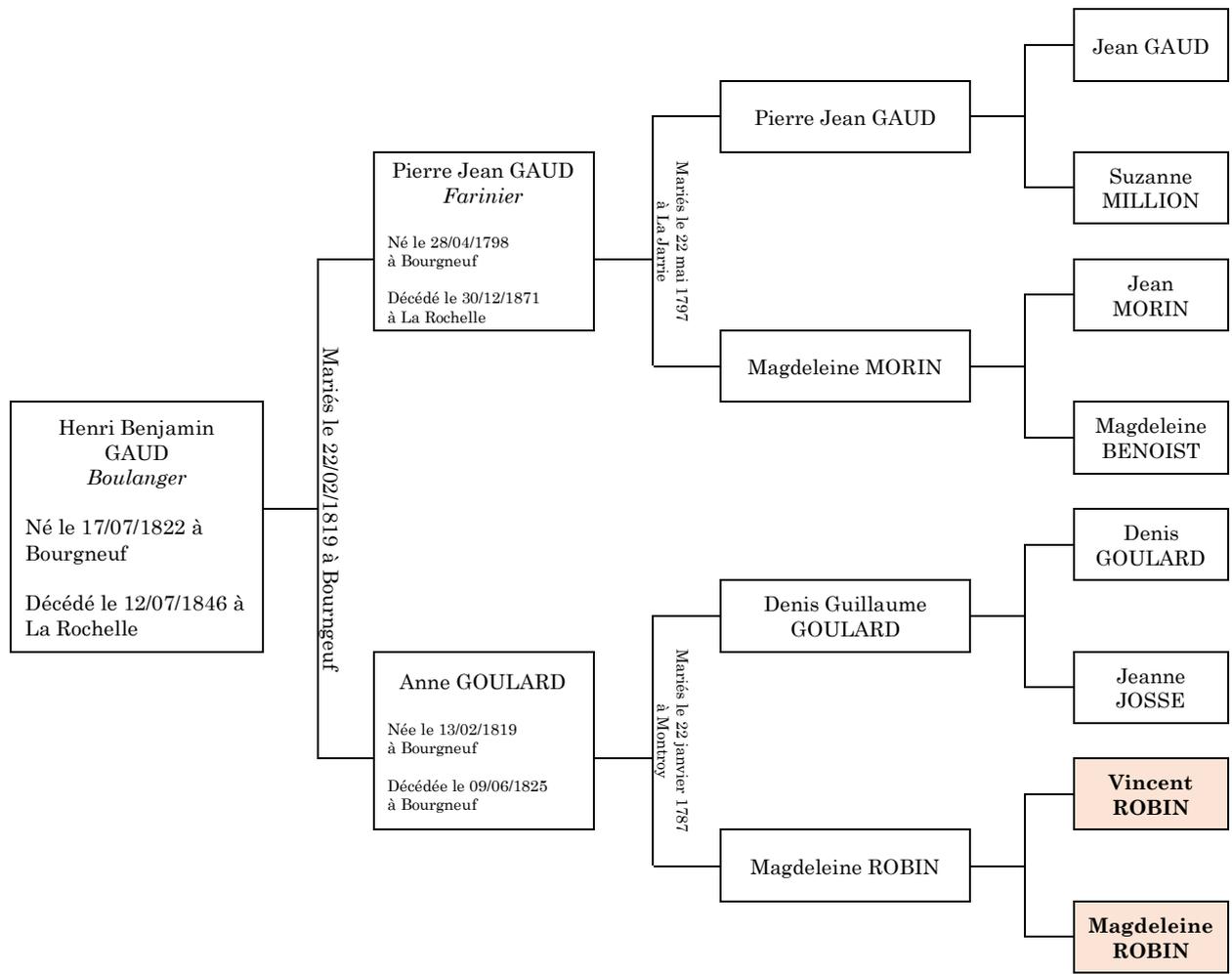
*De nos jours  
(Google Maps®)*

**La salle des fêtes remplace en partie la maison détruite de Louis MORIN<sup>(2)</sup> et de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>**

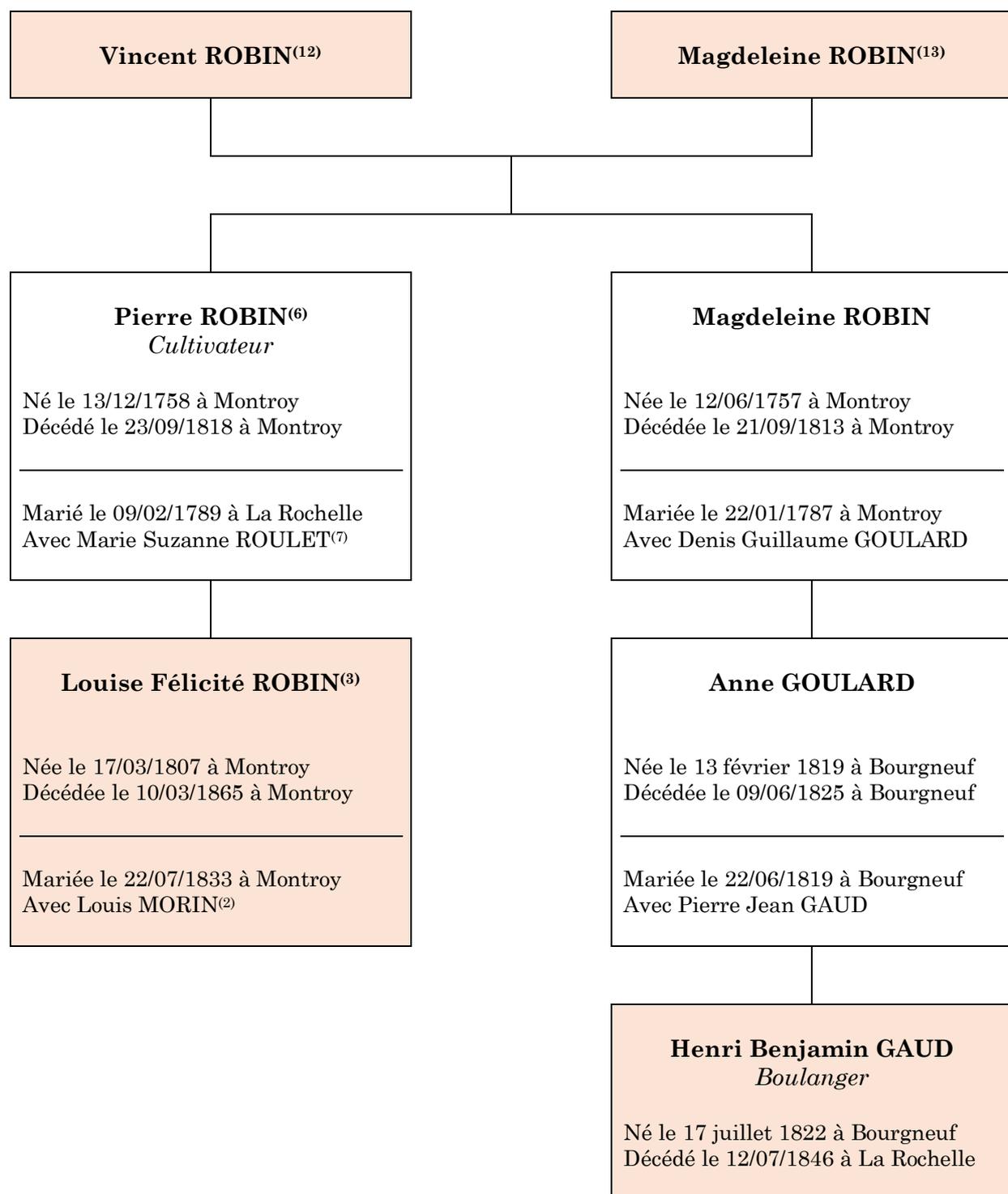
## Annexe 3

### Mais qui est Henri Benjamin GAUD ?

*Je ne comprends pas pourquoi dans la succession d'Henri Benjamin GAUD apparaissent de nombreux héritiers et notamment Louis MORIN<sup>(2)</sup> et Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>.  
 Je décide de mener mon enquête et d'établir un lien.  
 Après avoir retrouvé son décès le 12 juillet 1846 à La Rochelle, je décide de parcourir les archives de l'état civil et les registres paroissiaux afin de retrouver un éventuel lien de parenté avec Louis MORIN<sup>(2)</sup> ou Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>.  
 Peu à peu, je trace un tableau d'ascendance :*



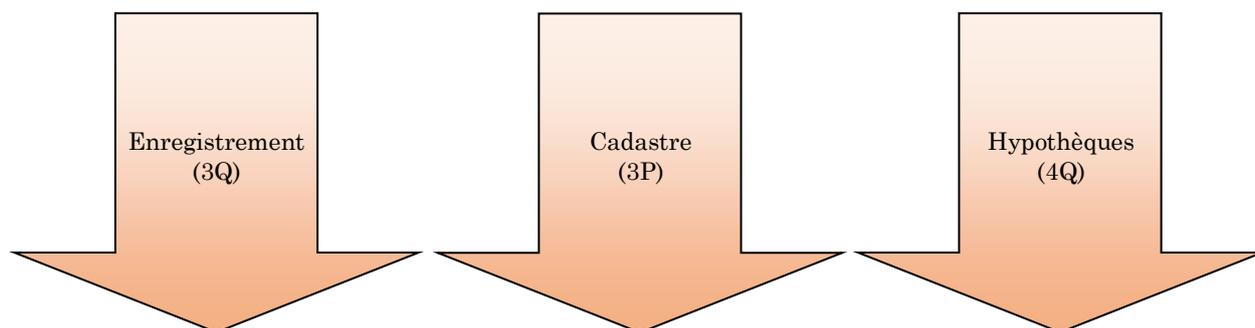
Là, je remarque un couple que j'ai déjà vu dans mon étude : Vincent ROBIN<sup>(12)</sup> et Magdeleine ROBIN<sup>(13)</sup>. Pour mieux comprendre le lien de parenté, j'établis un tableau de descendance :



**Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup> et Henri Benjamin GAUD sont parents au 5<sup>e</sup> degré.**

## Annexe 4

### *Evolution du patrimoine de Louis MORIN<sup>(2)</sup> et de Louise Félicité ROBIN<sup>(3)</sup>*



#### MONTROY

Année	Lieu-dit	Parcelle	Type de parcelle	Observations
1815	Les Ecurolles	B 19	Vigne	Acquis dans la succession de son père, Louis MORIN <sup>(4)</sup>
1815	Les Ecurolles	B 23	Vigne	Acquis dans la succession de son père, Louis MORIN <sup>(4)</sup>
1840	Le Bourg	A 202	Terre	Vendu à René GOULARD
1841	Les Ecurolles	B 16	Terre	Vendu à Louis CHAUVÉAU
1841	Vieux Fief	B 283	Vigne	Vendu à Jean GOULARD
1843	Vieux Fief	B 344	Vigne	Acquis de Gabriel COQUILLON ( <i>Maître LANDRIAU, le 19/02/1843</i> )
1844	Vieux Fief	B 210	Vigne	Vendu à PELLETIER fils JOURDAIN
1846	Les Ecurolles	B 8	Vigne	Vendu à Philippe Nicolas COUTEAU
1848	Le Bourg	A 312	Maison	Acquis de Louise Esther GAUD ( <i>Maître SAVINEAU, le 25/10/1848</i> )
1850	Le Bourg	A 193	Terre	Vendu à Louis Jean BOIJEAU
1850	Le Bourg	A 203	Quéreux	Vendu à Louis Jean BOIJEAU ( <i>Maître SAVINEAU, le 25/10/1848</i> )
1850	Le Bourg	A 204	Maison	Vendu à Louis Jean BOIJEAU ( <i>Maître SAVINEAU, le 25/10/1848</i> )
1850	Le Bourg	A 311	Bois	Acquis de GUAUD, fils aîné
1850	Le Bourg	A 312	Sol	Acquis de GUAUD, fils aîné
1867	Vieux Fief	B 274	Vigne	Acquis de Jacques COUSINEAU ( <i>Maître CHAUVET, le 03/11/1867</i> )
1874	Le Bourg	A 312	Maison	Donné à son fils, François MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )
1874	Les Ecurolles	B 19	Vigne	Donné à son fils, François MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )
1874	Les Ecurolles	B 23	Vigne	Donné à son fils, François MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )
1874	Vieux Fief	B 344	Vigne	Donné à sa fille, Olive MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )
1874	Vieux Fief	B 274	Vigne	Donné à sa fille, Olive MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )
1874	Le Bourg	A 311	Bois	Donné à son fils, François MORIN ( <i>Maître BONNEAU, le 04/11/1874</i> )

*Malheureusement, certaines tables de vendeurs et d'acquéreurs dans l'enregistrement sont non communicables, notamment entre 1836 et 1848. Je peux tenter de consulter les actes civils publics pour le bureau de La Jarrie pour parfaire mon regroupement. Malheureusement, le temps m'a manqué...*

## Annexe 5

### Louis Alexis MORIN<sup>(1)</sup> au 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers

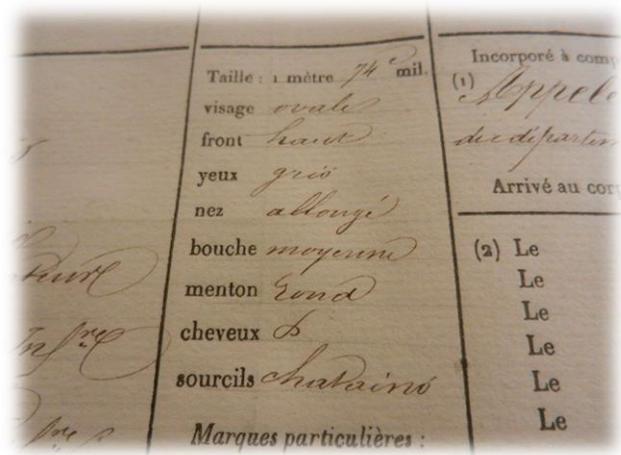
Le contrôle des troupes recense l'ensemble du personnel d'un régiment. Ainsi, à travers ces registres, nous pouvons consulter la liste des hommes ayant rejoint un régiment à une période donnée.

Dans mon cas, cette consultation a permis de compenser les archives militaires lacunaires des AD.

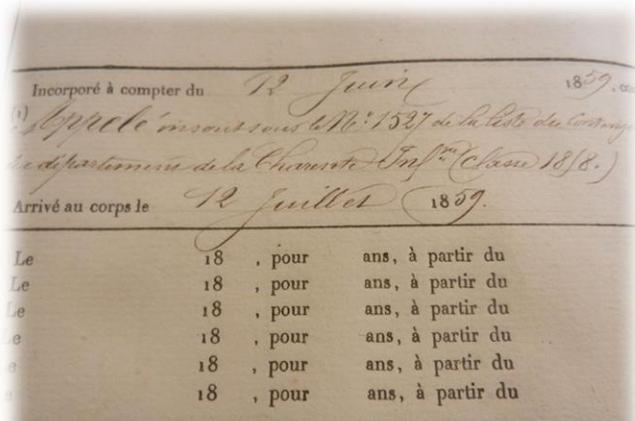


N°3462 MORIN  
Louis Alexis

Dernier domicile à Montroy, canton de La Jarrie,  
Département de la Charente Inf[érieure],  
Profession de cultivateur,  
Né le 29 octobre 1838, à Montroy,  
Canton de La Jarrie, département de la Charente  
Inf[érieure]  
Fils de Louis Alexis et de Robin Louise,  
Domiciliés à Montroy, département de la Charente  
Inf[érieure]



Taille : 1 mètre 74<sup>e</sup> mil.  
Visage ovale  
Front haut  
Yeux gris  
Nez allongé  
Bouche moyenne  
Menton rond  
Cheveux [et]  
Sourcils châtains



Incorporé à compter du 12 juin 1859,  
Appelé inscrit sous le n[umér]o 1527 de la liste du  
contingent  
Du département de la Charente Inf[érieure]  
(classe 1858)  
Arrivé au corps le 12 juillet 1859

(1) 2  
département d

3<sup>e</sup> 5  
M. Gumbry 1864 (1)

	18		18		
	18		18		
	18		18		

(2)

	Ans.	Mois	Jours
du 18 . au 18 .			
du 18 . au 18 .			
du 18 . au 18 .			

(3) Passé dans la réserve en exécution  
de la D<sup>éc</sup>ision M<sup>in</sup>istérielle du 19 Xbre (= décembre) 1864.  
Rayé des Contrôles le 24 dudit  
a reçu un Certificat de bonne conduite  
Inscrit sur la nouvelle M<sup>at</sup>ricule n°251

Passé dans la réserve en exécution  
De la D<sup>éc</sup>ision M<sup>in</sup>istérielle du 19 Xbre (= décembre) 1864  
Rayé des contrôles le 24 dudit  
A reçu un certificat de bonne conduite  
Inscrit sur la nouvelle m<sup>at</sup>ricule sous le n°251



**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Incorporé à compter du 3 septembre 1914. Arrivé au corps et aux armées le 28 octobre 1914  
 Dragon de 2<sup>e</sup> cl[asse] le dit jour. Passé au 19<sup>e</sup> Rég[imen]t d'inf[anter]ie le 9 octobre 1914.  
 Soldat 1<sup>ère</sup> cl[asse] le 20 octobre 1915. Disparu devant Roye le 27 Mars 1918. Avis officiel 3794 du 27 Mai 1918.  
 Prisonnier interné à Soltan. Rapatrié et arrivé au D.T.I le 20 Janvier 1919. Passé au 123<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 21 Février 1919. Permission de 30 jours à Marans le 21. 1. 19.  
 Détaché 18<sup>e</sup> section d'Infirmiers Militaires le 9 Mars 1919.  
 Passé le 8 Octobre 1923 à la classe de mobilisation 1910 comme père de deux enfants - Affecté dans la réserve au 57<sup>e</sup> Rég[imen]t d'inf[anter]ie le 1<sup>er</sup> Janvier 1924. Passé le 7 Avril 1927 à la classe de mobilisation 1905 comme père de 2 autres enfants. (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1923)  
 Passé aux SANS AFFECTATION, le **1 AVR 1927**  
 Maintenu service armé inv[alidité] unique à 40% C.P. La Rochelle du 8 mars 1928 « Bronchite alléguée » - Passé le 2 août 1928 à la dernière classe de la 2<sup>e</sup> réserve de volontaires (Art. 58 de la loi du 31 mars 1928)

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

**CAMPAGNES.** **BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**

Contre l'Allemagne du 3 septembre 1914 à l'armistice le 11 novembre 1918. Cité à l'Ordre de la Division n° 12 le 24 octobre 1915. Médaille Mourir Plein

Armée active.	1 <sup>er</sup> dragons 19 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'inf[anter]ie 123 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'infanterie mitrailleur	2549 6551 20999
Disponibilité et réserve de l'armée active.	123 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'infanterie 144 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'infanterie 123 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'infanterie 57 <sup>e</sup> Rég[imen]t d'infanterie	(sic) 2 j 15-8H
Armée territoriale et sa réserve.	Sans affectation Rég. 11. B. C. n° 2 <sup>e</sup> 1924 CR 7-333 d. 19. 7. 1. 1921	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile R résidence.
7-7-19	Marans	La Rochelle	R
28-3-1924	Sur la Rivière Montereau	Fontainebleau	R.
24-5-38	Marans ferme de l'Entôle	La Rochelle	R.

**TRANSCRIPTION**

<b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES</b>	<b>Corps d'affectation</b>		<b>Numéros</b>	
			Au contrôle spécial	Matricule ou au répertoire
Incorporé à compter du 3 septembre 1914. Arrivé au corps et aux armées le 28 octobre 1914 Dragon de 2 <sup>e</sup> cl[asse] le dit jour. Passé au 19 <sup>e</sup> rég[imen]t d'inf[anter]ie le 9 octobre 1914 Soldat 1 <sup>ère</sup> cl[asse] le 20 octobre 1915 Disparu devant Roye le 27 mars 1918, avis officiel 3794 du 27 mai 1918 Prisonnier interné à Soltau, rapatrié et arrivé au DTI le 20 janvier 1919 Permission de 30 jours à Marans le 21 janvier 1919 Passé au 123 <sup>e</sup> régiment d'infanterie le 21 février 1919 Détaché 18 <sup>e</sup> section d'infirmiers militaires le 9 mars 1919 Passé le 8 octobre 1923 à la classe de mobilisation 1910 comme père de deux enfants Affecté dans la réserve au 57 <sup>e</sup> rég[imen]t d'inf[anter]ie le 1 <sup>er</sup> janvier 1924 Passé le 7 avril 1927 à la classe de mobilisation 1905 comme père de 2 autres enfants (art[icle] 58 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923) Passé sans affectation le 1 <sup>er</sup> avril 1927 Maintenu service armé inv[alidité] unique à 10 % C[ommission] de R[éforme] La Rochelle du 8 mars 1928 « bronchite alléguée » Passé le 2 août 1928 à la dernière classe de la 2 <sup>e</sup> réserve Père de 4 enfants (art[icle] 58 de la loi du 31 mars 1928)	Armée active	1 <sup>er</sup> dragons 19 <sup>e</sup> rég[imen]t d'inf[anter]ie 123 <sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie mitrailleur		2549 6551 20999
	Disponibilité et réserve de l'armée active	123 <sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie 144 <sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie 123 <sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie Mitrailleur 57 <sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie	(sic) 2 j 15-8H	
	Armée territoriale et sa réserve	Sans affectation CR 7-333d-1ej 7h-1931-		
<b>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES</b> Par suite de changements de domicile ou de résidence				D Domicile R Résidence
	Dates	Communes	Subdivision de région	
	07/09/1919	Marans Sur la rivière	La Rochelle	R
	25/03/1924	Montereau Place de la mairie	Fontainebleau	R
	24/05/1938	Marans Ferme de l'Entôle	La Rochelle	R

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		7-7-19 Marans La Rochelle R	
		29-3-1914 Montreuil Fontainebleau Co.	
		24-1-38 Marans Fontainebleau R. P.	
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
<p>Contre l'Allemagne du 3 septembre 1914 à l'intérieur au 9 octobre 1914</p> <p>Aux armées du 28-10-14 au 26-3-18</p> <p>Captivité du 27-3-18 au 20-1-19</p> <p>Intérieur du 21-1-19 au 8-9-19</p>		<p>Cité à l'ordre de la Division n°12 le 14 octobre 1915. « Mitrailleur plein d'énergie et de courage. Le 25 septembre 1915 devant Tahure, a sous des rafales de balles remis en batterie une mitrailleuse renversée par l'écroulement d'une tranchée, n'a pas hésité à monter sur le parapet ». Croix de guerre étoile de bronze.</p>	
PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve. ...	1 <sup>re</sup> dans l	EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
		2 <sup>e</sup> dans l	
		Supplémentaires dans l	
	Armée territoriale.	1 <sup>re</sup> dans l	
		Supplémentaires dans l	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	au

Mis en congé illimité le 8 septembre 1919 à Marans 9<sup>ème</sup> éch. n° 245 123<sup>e</sup> R I  
 P.P. 1913 R I

### TRANSCRIPTION

CAMPAGNES		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne à l'intérieur	du 3 septembre 1914 au 9 octobre 1914	Cité à l'ordre de la Division n°12 le 14 octobre 1915. « Mitrailleur plein d'énergie et de courage. Le 25 septembre 1915 devant Tahure, a sous des rafales de balles remis en batterie une mitrailleuse renversée par l'écroulement d'une tranchée, n'a pas hésité à monter sur le parapet ».  <u>Croix de guerre étoile de bronze</u>
Aux armées	du 28 octobre 1914 Au 26 mars 1918	
Captivité	du 27 mars 1918 Au 20 janvier 1919	
Intérieur	du 21 janvier 1919 Au 8 septembre 1919	

Mis en congé illimité le 8 septembre 1919 à Marans 9<sup>ème</sup> éch[elon] n°245 123<sup>e</sup> R[égiment] I[nfanterie]

## Annexe 7

### Louis Auguste Alexis MORIN, prisonnier de guerre

Afin d'en savoir plus sur sa détention en Allemagne, je continue mes recherches sur Internet et je consulte le site de la Croix Rouge (<http://grandeguerre.icrc.org>). Je retrouve 2 fiches à son nom. Celle de droite mentionne une référence « P 96572 ». C'est la référence d'une page de liste de prisonniers où il figure.

M O R N. 248825

F.s.N 242155

MORIN Louis Auguste Alexis  
*Mat. 3870-587*

Soldat au 19<sup>me</sup> d'Inf., 14<sup>me</sup> Comp. Classe 1914. Disparu le 25 Mars 1918 à Roye (Somme)

Rép: Mme Morin à la Grange Gou-lard Cne de Marans (Charente Inf) *13.5.18*

14.6.18

*R. e. f. h. a. p. n. l'écrit de soldat Rt. du 14.6.18 par a. d. ci dessus*

M O R

MORIN Auguste

Voir Louis

*Gen. 19.5.18 2 M.G.K.*

P. 96572

V3

Ww

#### Liste de prisonniers de Crossen

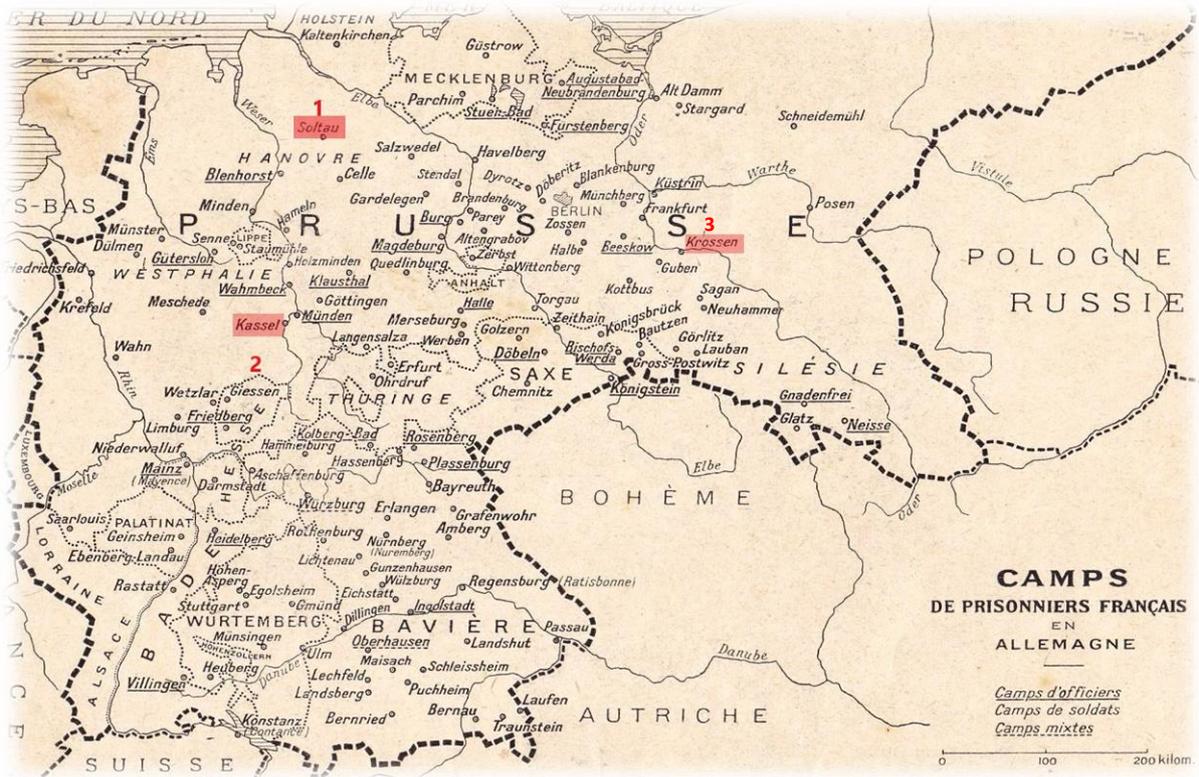
Louis Auguste Alexis MORIN venait du camp de Cassel. Il a été transféré à Crossen, le 31 octobre 1918

FICHÉ 57 COPIE 31 Oct. 1918 36904 P 96572

1	2	3	4	5	6
1	a) Familienname b) Vorname (nur der Rufname) c) nur bei Russen Vorname des Vaters	Dienstgrad	a)   Scruppen- b)   teil c) Komp.	a)   Gefangennahme b)   (Ort und Tag) c) vorhergehender Aufenthaltsort	a) Geburtstag und -Ort b)   Adresse des nächsten c)   Verwandten
a)	Maud		6. Art.	Greanne	7.3.88 Inpocherie (N. Vienné) Mce
b)	Pierre	Gen.	s. pied	27.5.18	Maud 62 Rue Denfert-mont Paris XVIII
c)			Saint. 52. Batt.	Cassel	
a)	Maurice		156. JR	Perre St. Michel	12.11.98. Saint-Agile Mr Maurice Deniau a St. Agile (Loir et Cher)
b)	Saile Armand	Gen.	4.	31.5.18	
c)				Cassel	
a)	Morin		156. JR	Bronelles (siens)	10.2.96. Vienné (Jesre)
b)	Jean Baptiste	Pfkm	3	27.5.18	Mr Morin 57 Ruebourg St. Marcel a Vienné (Jesre)
c)				Cassel	
a)	Morin		19. JR	Roye	20.3.94. Montroy (Charent. Inf). Mce
b)	Louis Auguste	Gen.	10K 2	26.5.18	Morin Auguste - Mce
c)				Cassel	Paris (Cher. Inf)

*Crossen a. d. Oder ven. de*





Copyright © 2018 L'encrier du poilu. Tous droits réservés.  
 En rouge, les camps fréquentés par Louis Auguste Alexis MORIN  
 Entre le 27 mars 1918 et le 20 janvier 1919

## Bibliographie et webographie

---

### Page de garde

#### Illustration

Les vendanges – Edouard DEBAT-PONSAN (1847 - 1913)  
<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/vendanges>

### Montroy, au fil des siècles...

#### Carte du pays d'Aunis

Le Poitou et le Pays d'Aunis, Nicolas De Fer, 1714  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53099962w/f1.item.r=carte%20aunis.zoom>

#### Notes historiques sur Montroy et Saint-Médard en Aunis

Jean-Claude BONNIN d'après de nombreux documents originaux et inédits, 1988

#### Le Patrimoine des communes de la Charente-Maritime Tome 1

© Editions FLOHIC

#### Illustration des guerres de Religion

Franz Hogenbergh, « Calvinistes détruisant les images des églises »  
[http://www.larousse.fr/encyclopedie/images/Franz\\_Hogenbergh\\_Calvinistes\\_d%C3%A9truisant\\_les\\_images\\_des\\_%C3%A9glises/1008954](http://www.larousse.fr/encyclopedie/images/Franz_Hogenbergh_Calvinistes_d%C3%A9truisant_les_images_des_%C3%A9glises/1008954)

#### Illustration les biens nationaux

<http://www.larousse.fr/archives/grande-encyclopedie/page/1844>

#### Photo de l'église Sainte-Anne de Montroy

[https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:118\\_-\\_Eglise\\_Sainte-Anne\\_-\\_Montroy.jpg](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:118_-_Eglise_Sainte-Anne_-_Montroy.jpg)

#### Photo du moulin de Saint-Julien de Montroy

<https://www.moulins-a-vent.net/Moulins/montroy.htm>

### Le couple : Louis MORIN et Louise Félicité ROBIN

#### Brève histoire de la majorité

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Majorit%C3%A9\\_civile](https://fr.wikipedia.org/wiki/Majorit%C3%A9_civile)

#### Statistique de la Charente-Inférieure

A. Gautier – 1839

### La descendance de Louise MORIN et de Louise Félicité ROBIN

#### Carte postale de l'hôtel de ville de Marans et des quais de Marans

Site des Archives Départementales de la Charente-Maritime  
[http://www.archinoe.net/v2/ad17/carte\\_postale.html](http://www.archinoe.net/v2/ad17/carte_postale.html)

#### Historique du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie pendant la guerre 1914-1918

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6216906d/f8.item.zoom>

### **Photo de prisonniers au camp de Cassel**

[http://lencrierdupoilu.free.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=227:camp-de-cassel&catid=149:etude&Itemid=108](http://lencrierdupoilu.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=227:camp-de-cassel&catid=149:etude&Itemid=108)

Copyright © 2018 L'encrier du poilu. Tous droits réservés.

### **Prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale en Allemagne**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Prisonniers\\_de\\_guerre\\_de\\_la\\_Premi%C3%A8re\\_Guerre\\_mondiale\\_en\\_Allemagne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Prisonniers_de_guerre_de_la_Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale_en_Allemagne)

### **L'ascendance de Louise MORIN et de Louise Félicité ROBIN**

#### **Illustration de la tour Saint Barthélémy**

<https://lebloguedeGuyPerron.wordpress.com/2016/11/11/141-les-deux-eglises-saint-barthelemy-de-la-rochelle-33/>

Source : J.-B.-E. Jourdan, *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1984, p. 97

### **Lexique**

#### **Anciennes mesures agraires**

Tables des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles, précédées des éléments du nouveau système métrique de François Gattey (1810)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k43700f/f126.item.r=charente.zoom>

#### **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle**

Frédéric GODEFROY

<http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy/casseron>

#### **Définition de velte de vin**

<http://www.mesures.org/Tonnellerie.htm>

#### **Calculs de parenté**

<https://www.linternaute.fr/actualite/guide-vie-quotidienne/1413652-les-calculs-de-parente/>

#### **Définition quéreux**

<https://www.littre.org/definition/quereux>

### **Annexes**

#### **Agence Internationale des Prisonniers de Guerre**

<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/photo-gallery/2014/150-years-aipg-ww1.htm>

#### **Carte des camps de prisonniers**

[http://lencrierdupoilu.free.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=233:carte-des-camps-de-prisonniers-francais-en-allemande&catid=145:preambule&Itemid=108](http://lencrierdupoilu.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=233:carte-des-camps-de-prisonniers-francais-en-allemande&catid=145:preambule&Itemid=108)

Copyright © 2018 L'encrier du poilu. Tous droits réservés.